

**ETUDE DES MARCHES ET DES PERSPECTIVES D'ECHANGES  
CEREALIERES DES PAYS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST :  
SENEGAL, MALI, HAUTE VOLTA, COTE D'IVOIRE,  
GHANA, NIGERIA, CAMEROUN**

Par

*Mahmoud ALLAYA\**

— Rapport de Synthèse\*\*—

**NOTE PRELIMINAIRE**

Cette recherche fait suite à une étude des marchés des productions vivrières d'origine végétale pour les pays du Sahel, étude sur documents disponibles à la FAO effectuée par Jean COUDERT.

La réalisation de cette étude se base sur les documents disponibles à la FAO, au Centre du Commerce International et dans les différents pays envisagés. La liste de ces documents est donnée en annexe bibliographique ; elle s'appuie également sur les informations recueillies dans le cadre d'une mission effectuée dans les différents pays en Mars-Avril 1979. Etant donné le manque d'informations de base sur les principales variables (population, production, consommation, échanges) et la divergence des données selon les sources (nationales, internationales ou autres), il importe d'interpréter les résultats de cette étude avec beaucoup de prudence et de considérer les principales remarques qui y sont formulées comme des orientations générales qu'il convient de nuancer selon les pays, au moyen d'informations complémentaires plus fines et plus précises, plutôt que comme des conclusions définitives.

L'objectif poursuivi a été d'analyser dans un premier temps pour les pays faisant l'objet de l'étude, *la situation actuelle en matière d'approvisionnement en céréales* et principalement en *mil, sorgho, riz et maïs*.

---

\* *Conseiller en marketing des produits céréaliers.*

\*\* *Ce rapport s'appuie sur les documents de travail établis sous forme de rapports provisoires par pays disponibles au Centre du Commerce International et à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier et non publiés.*

1. *Ce rapport a été rédigé à l'issue d'une étude commanditée par le Centre du Commerce International CNUCED/GATT.*
2. *Les appellations employées dans cette étude et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre du Commerce International CNUCED/GATT aucune prise de position quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou de ses pouvoirs publics, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Dans le titre des listes ou des tableaux, l'appellation «pays ou région» désigne les pays, territoires, villes ou régions.*
3. *Les appellations «développé(e)» et «en développement», qui qualifient des économies ou des pays, sont utilisées à des fins statistiques et pour abrégier le texte ; elles n'expriment pas nécessairement un jugement quant au degré de développement de tel ou tel pays ou région.*
4. *Des annexes sous forme de tableaux relatifs aux pays étudiés sont disponibles. S'adresser à l'Editeur, CODESRIA.*

Ceci conduit naturellement à analyser les différentes composantes du bilan céréalier par produit (la production, la consommation, les importations, les exportations, le stockage, etc...). On s'est préoccupé dans un deuxième temps des *perspectives d'évolution de ce bilan à l'horizon 1985-1990* dans la limite des informations disponibles. Les perspectives d'évolution des bilans céréaliers fournissent naturellement des indications sur les *perspectives d'échanges internationaux* en soulignant l'existence d'importations théoriques dans le cas où les prévisions de demande dépassent les prévisions d'offre nationale et l'existence d'exportations théoriques dans le cas contraire. Mais, dans les deux cas, il ne s'agit que d'un écart théorique entre une demande et une production prévisibles qui ne se traduit pas nécessairement par un accroissement des importations ou des exportations. En effet, plusieurs *autres types d'ajustements peuvent se faire* en liaison avec les politiques de prix, de consommation et de production et en rapport avec l'évolution des prix et des marchés internationaux.

Le choix des pays faisant l'objet de l'étude s'est fait d'une façon relativement pragmatique, dans le cadre des contraintes de temps et de moyens ; sur la base des indications données par l'étude de J. COUDERT, trois pays sahéliens susceptibles de dégager des excédents en mil, sorgho, riz ou maïs à l'horizon 1990 ont été retenus : Il s'agit du Sénégal, du Mali et de la Haute-Volta. On y a joint quatre pays côtiers considérés parmi les principaux marchés africains les plus proches pour les céréales étudiées : Il s'agit de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigéria et du Cameroun.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

La population est une variable essentielle pour la détermination de la demande et de l'offre. Il importe donc de connaître avec suffisamment de précision les caractéristiques de l'évolution démographique des différents pays à travers des variables comme la *population totale*, sa répartition dans l'espace, son taux de croissance, l'évolution de la natalité et de la mortalité, la *population urbaine* et sa répartition dans les différentes régions, son taux de croissance, la population active agricole, la population rurale, etc...

Les recensements réalisés récemment (1) dans un certain nombre de pays apportent des précisions très utiles sur l'importance des différentes catégories de populations et leur répartition géographique, mais il subsiste néanmoins des doutes relatifs à l'évolution des flux dans le temps et particulièrement en ce qui concerne les taux d'urbanisation, les taux de migration et les taux de croissance des différentes populations actives.

L'ensemble des pays étudiés a connu durant les vingt-cinq dernières années une *croissance démographique très forte* (2 à 4 % par an) due à des taux bruts de natalité élevés, voisins de 50 ‰ et une baisse sensible des taux bruts de mortalité (-15 % à 20 % par an). Comme on ne prévoit pas de changements importants du taux de fertilité, ces taux de croissance démographique vont se maintenir ou même connaître une légère augmentation dans les prochaines années. Le tableau No. 1 donne l'estimation des populations des différents pays en 1985 et 1990 selon les projections de population des Nations Unies, variante moyenne de 1974 révisée en Mars 1975.

Tableau No. I – Perspectives d'Evolution Démographique

	Population totale (1000 hab.)			Taux de croissance annuel moyen		Population urbaine en %	
	1972-74	1985	1990	1950-75	1975-2000	1975	1985
Senegal	4 738	6 367	7 232	2,14	2,49	24,4	30,1
Mali	5 423	7 374	8 455	2,06	2,76	13,5	16,5
Haute Volta	5 587	7 408	8 389	1,90	2,42	14,6	18,8
Côte d'Ivoire	4 643	6 399	7 358	2,22	2,75	34,1	48,0
Ghana	9 336	13 395	15 710	2,74	3,10	35,0	48,0
Nigeria	71 525	101 276	118 192	2,44	3,10	22	26,4
Cameroun	6 163	7 987	9 030	1,80	2,40	23,9	31,1

Source: 1972-74 – FAO – *Bilans Alimentaires Provisoires*  
 1985 et 1990 – *World Population Projections – UN Medium Variant*  
 Population Urbaine – *UN Population Projections (revised March 10 - 1975)*.

Une deuxième caractéristique de ces populations a été la *croissance rapide de l'urbanisation* à des taux annuels moyens de 4 à 7 %. Cette urbanisation est constituée en grande partie par des migrations d'origine rurale. La population rurale représente encore la majeure partie de la population (de 65 % à 85 % selon les pays), on prévoit cependant la poursuite du mouvement d'urbanisation à des taux élevés (4 à 7 %).

La troisième caractéristique fondamentale concerne l'évolution de la population active agricole. Malgré les difficultés de détermination liées aux variations des taux d'activités et en particulier les taux d'activités des femmes, on note que la *population active agricole croît moins vite que la population totale*, ce qui entraîne une décroissance relative de la population active agricole et implique nécessairement une augmentation de la productivité des actifs agricoles pour faire face à la demande croissante.

## PERSPECTIVES ECONOMIQUES GLOBALES ET AGRICOLES

Deux des pays étudiés, le Mali et la Haute-Volta, figurent parmi les pays à faible revenu (100 \$ des Etats-Unis par habitant et par an en 1976). Les cinq autres se classent parmi les pays à revenu intermédiaire (le Cameroun avec 310 \$ par habitant, le Ghana 370 \$, le Nigéria 400 \$, le Sénégal 410 \$ et la Côte d'Ivoire 650 \$ en 1976). La *croissance économique globale* durant la période 1960-75 a été différente selon les pays, très faible au Sénégal, au Mali, en Haute-Volta et au Ghana, moyenne au Cameroun et au Nigéria et relativement forte en Côte d'Ivoire (voir tableau No. 2). Si l'on tient compte de la croissance démographique, on aboutit à une baisse du niveau de PIB par habitant de -2,34% au Sénégal, -0,8% au Mali, -0,01% au Ghana, une légère augmentation en Haute-Volta (0,99%), au Nigéria (2,94%) et au Cameroun (2,9%), une augmentation plus sensible en Côte d'Ivoire (5,2%).

Tableau No. 2 – Perspectives de Production Globales et Agricoles

	PIB total moyenne 1972/74 (1)	PIB par tête moyenne 1972/74 (2)	Taux de croissance annuel moyen du PIB total			Taux de croissance annuel moyen du PIB par tête			Taux de croissance annuel moyen du PIB agricole Période 1960/75
			Période 1960/75	Projection H. faible 1975-90	Projection H. forte 1975-90	Période 1960/75	Projection H. faible 1975-90	Projection H. forte 1975-90	
Senegal	1578	333	-0.03	3.83	5.83	-2.34	1.29	3.24	-2.47
Mali	471	87	1.40	4.50	6.33	-0.82	1.79	3.57	-0.82
Haute Volta	601	108	3.13	3.83	5.83	0.99	1.37	3.32	1.66
Côte d'Ivoire	3628	781	7.70	5.50	6.83	5.20	2.66	3.96	4.76
Ghana	4797	514	2.53	4.00	6.00	-0.01	0.83	2.97	1.87
Nigeria	19356	271	5.57	7.83	9.83	2.94	4.66	6.60	1.50
Cameroun	2402	390	4.80	4.50	6.00	2.90	2.13	3.59	4.83

(1) *Au prix de marché constant de 1975. En millions de dollars des Etats-Unis au taux de change de 1975.*

(2) *Au prix de marché constant de 1975. En dollars des Etats-Unis au taux de change de 1975.*

Source: *FAO Commodity and Trade Division.*

La plupart des pays étudiés arrivent en fin de période des plans en cours de réalisation (ces Plans se terminent en 1980 ou 1981), il n'existe pas de perspectives économiques globales pour 1985 élaborées au niveau de chacun des pays. A titre indicatif, nous présentons les projections provisoires de PIB établies par la FAO (2) (voir tableau No. 2).

Pendant la même période, *le produit du secteur agricole* a enregistré une croissance nettement plus faible que celle du PIB total dans tous les pays étudiés, à l'exception du Cameroun où le taux de croissance est sensiblement le même. Cette évolution conduit à une baisse relative de la part de la production agricole dans le PIB total. La croissance du produit agricole a été plus faible que celle de la population dans l'ensemble des pays à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Cameroun.

## ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LES PAYS ETUDIES

L'ensemble des pays étudiés sont tributaires des importations pour une large gamme de biens d'équipements et de produits de consommation. Leur secteur industriel étant encore aux premiers stades de développement, la demande des produits industriels est couverte au moyen des importations. L'importance des importations dans l'alimentation varie selon les pays. En général, les importations de denrées alimentaires ont augmenté dans tous ces pays au cours des dernières années.

L'analyse des données disponibles fait ressortir que les échanges commerciaux entre ces pays sont encore très faibles.

Pour le Nigéria, la part relative des importations provenant de l'ensemble des pays étudiés (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Ghana et Cameroun) ne dépasse guère 0,3 % des importations totales en 1976. Par ailleurs, ces pays ne fournissent que 0,5 % des importations de denrées alimentaires et d'animaux vivants destinés à l'alimentation. Le Nigéria a traité 1,5 % de ses exportations en 1976 avec ces pays. L'alimentation n'a représenté qu'une part infime des échanges en provenance des autres pays étudiés. Les importations comportent une très faible quantité des produits alimentaires ; les exportations vers les pays étudiés n'ont pas atteint le niveau de 1 % des exportations totales en 1975 et les produits alimentaires ne représentent qu'une faible proportion de ces exportations.

Les importations du Cameroun en provenance des autres pays étudiés sont passées de 1.618 millions de F. CFA en 1976 à 3.843 millions de F. CFA en 1977. Dans la structure des échanges par groupes de pays, elles ont représenté 1,9 % des importations totales en 1977 contre 1,1 % en 1976. Il faut souligner que les produits alimentaires représentent une faible proportion de ces importations.

Les exportations du Cameroun vers les autres pays étudiés, quoique en augmentation (4.164 millions de F. CFA en 1977 contre 2.821 millions de F. CFA en 1976) ne dépassent guère 2,5 % des exportations totales du pays.

Notons à propos du faible niveau des échanges commerciaux entre ces pays que, même avec des conditions écologiques assez proches, les différences de disponibilités de niveaux de salaires et de prix devraient normalement encourager les échanges intra-régionaux. Il y a cependant de nombreuses difficultés et obstacles liés à l'inadaptation des moyens de communication, de stockage à côté des barrières tarifaires et non tarifaires qui s'opposent au développement de ces échanges ; parmi ces obstacles, citons :

- les moyens de transport qui sont inadaptés
- l'absence de système d'information sur le marché régional
- les coûts de transport et de manutention qui sont élevés
- le manque de moyens de stockage
- le niveau des taxes à l'importation, très différent d'un pays à l'autre, qui rend difficile l'unification des tarifs
- les barrières non tarifaires telles que l'absence de facilités de paiements ou de crédits, les restrictions quantitatives à l'importation, le contrôle des changes qui compliquent et limitent les opérations commerciales
- les accords préférentiels établis avec les pays industrialisés et les fortes relations d'échanges existant avec ces pays qui ne contribuent pas à renforcer les échanges intra-africains.

## **PERSPECTIVES DE PRODUCTION DE CEREALES**

Signalons d'abord que les données statistiques demeurent assez imprécises et insuffisantes pour connaître avec précision pour chaque culture les quantités produites selon les types d'exploitation, les différentes

techniques utilisées, les rendements, etc... ; il est également difficile d'estimer les productions autoconsommées par les producteurs. On peut néanmoins constater, sur la base des informations disponibles, que dans l'ensemble, la production de céréales est relativement stagnante depuis les années 1960 avec de nombreuses fluctuations annuelles et des différences importantes d'un pays à l'autre. On trouvera ci-dessous une présentation rapide par pays de la situation en matière de *production, de consommation et d'échanges céréaliers*. Il est utile de remarquer sur la base du tableau No.3 que les coefficients d'autosuffisance en 1972-1974 étaient inférieurs à 1 pour l'ensemble des pays et des produits étudiés (à l'exception du Cameroun et de la Côte d'Ivoire pour le maïs) ; les projections pour 1985 laissent supposer une amélioration de bon nombre de ces coefficients, celui du riz dans tous les pays à l'exception de la Haute Volta et du Nigéria, celui du maïs en Côte d'Ivoire et au Cameroun, ceux du mil et du sorgho au Ghana et au Cameroun ; partout ailleurs les coefficients sont en baisse, ce qui suppose un accroissement de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en matière d'approvisionnement.

Tableau No. 3 — Coefficient d'autosuffisance en céréales en %

	RIZ		MAIS		MILLET SORGHO		BLE	
	72/74	1985	72/74	1985	72/74	1985	72/74	1985
Sénégal	205	315	484	373	847	773	0	0
Mali	622	992	760	679	887	886	118	156
Haute Volta	875	649	857	779	958	821	0	0
Côte d'Ivoire	722	780	1000	1013	935	902	0	0
Nigéria	988	741	882	722	946	898	16	24
Ghana	553	661	963	1142	1000	1071	0	0
Cameroun	234	437	1003	944	955	1071	0	0

Utilisation intérieure totale = Production + Importation + Prélèvement sur stocks  
— Reconstitution de stocks — Exportations

Coefficient d'autosuffisance =  $\frac{\text{Production Totale}}{\text{Utilisation intérieure totale}} \times 1000$

Source: *FAO — Bilans alimentaires provisoires 1972/74 et projections provisoires pour 1985 non publiées.*

## PERSPECTIVES D'ÉCHANGES CÉRÉALIERS

Le tableau No. 4 a été établi sur la base des statistiques officielles (3) communiquées par les services des douanes ou du commerce extérieur, pour indiquer les flux d'échanges récents (année 1977) et portant sur une quantité supérieure à 10 tonnes. On peut constater à partir de ce tableau la faiblesse des échanges céréaliers entre les pays étudiés. Les seuls flux significatifs concernent les exportations de riz du Mali vers le Sénégal,

Tableau No. 4 – Les Echanges céréaliers entre les pays étudiés (en tonnes, année 1977)

Exportations Importations	Sénégal	Mali	Haute- Volta	Côte d'I- voire	Ghana	Nigéria	Cameroun
Sénégal		Farine de from					
Mali	riz (6000 t en 1976)		riz (5104)	mais (2865) riz(20000)	riz (3000)		
Haute Volta Côte d'Ivoire		Farine de from	mais (26) riz (109) riz (22) mais				
Ghana						mais (305 t en 1975)	
Nigéria							millet (2635) mais (99)
Cameroun						riz (6000)	

la Haute Volta, la Côte d'Ivoire et le Ghana ainsi que les exportations de millet du Nigéria au Cameroun. Le faible niveau des échanges s'explique principalement par la situation déficitaire en céréales de l'ensemble des pays étudiés ; il est également lié aux nombreuses difficultés et obstacles qui s'opposent au développement des échanges commerciaux en général (moyens de transport inadaptés, insuffisance des capacités de stockage, absence de système d'information sur le marché régional, barrières tarifaires et non tarifaires, accords préférentiels établis avec les pays industrialisés, etc...). Les perspectives d'évolution de la production et de la consommation pour 1985 permettent de dégager les indications suivantes relatives aux échanges possibles :

Pour le riz, parmi les pays étudiés, seul le Mali pourrait dégager quelques excédents exportables (15.000 à 30.000 t) si ses programmes de production étaient réalisés avec succès. Les autres pays auront un déficit théorique plus ou moins important selon les sources (Sénégal 77.000 t à 200.000 t, Côte d'Ivoire 100.000 t à 285.000 t, le Ghana 28.000 t, le Nigéria 255.000 t, Haute Volta 27.000 t) ; la Haute Volta et le Cameroun seraient dans la meilleure des hypothèses autosuffisants en riz. L'écoulement du riz malien sur le Sénégal se heurte à la concurrence des riz brisés asiatiques vendus 45 à 50 % au-dessous du prix de la qualité courante, les pays côtiers du Sud (Côte d'Ivoire, Nigéria, Ghana) pourraient devenir des marchés plus prometteurs pour le riz produit au Mali ; précisons toutefois que la pénétration des marchés du Nigéria et du Ghana demeure difficile du fait de la domination du commerce par des sociétés commerciales internationales s'approvisionnant généralement dans leurs pays d'origine.

Pour le *millet* et le *sorgho*, la situation serait un peu différente. En effet, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Cameroun seraient relativement auto-suffisants en 1985, la Haute Volta et le Nigéria seraient déficitaires, le Sénégal et le Mali seraient légèrement excédentaires. Cependant, les prix de revient des mil et sorgho au Sénégal et au Mali sont trop élevés pour être compétitifs sur le marché mondial, plus de la moitié de ce marché étant fourni par les Etats-Unis. Notons cependant que le sorgho malien correspond mieux aux goûts des populations africaines et pourrait de ce fait bénéficier de conditions de prix supérieures aux cours mondiaux ; il n'en demeure pas moins vrai que des efforts importants restent à faire pour améliorer la productivité au niveau de la production et réduire les prix de revient par une meilleure organisation de la collecte et de la commercialisation afin d'établir la viabilité économique des exportations des mils et sorghos vers les pays voisins,

Pour le *maïs*, en 1985, le Ghana serait en situation excédentaire, le Cameroun et la Côte d'Ivoire seraient autosuffisants ou légèrement déficitaires, les quatre autres pays (Sénégal, Mali, Haute Volta et Nigéria) seraient déficitaires. Notons en ce qui concerne le Sénégal et le Nigéria l'existence d'écart importants entre les prévisions nationales qui donnent une position excédentaire et les projections des tendances 1972-74 qui conduisent à des déficits. Cette situation laisse supposer un développement des exportations de maïs du Ghana vers la Haute Volta et probablement le Nigéria et le Mali. Notons par ailleurs, qu'une partie du déficit malien en maïs pourrait être résorbée par la substitution des mils et sorghos, cette substitution étant parfaitement acceptée par les populations.

Toutes ces remarques se rapportent aux flux d'échanges durables qui pourraient s'établir à moyen et long terme si les prévisions de demande et les objectifs de production étaient réalisés; cela n'exclut pas naturellement l'existence de flux conjoncturels liés aux fluctuations des récoltes soumises elles-mêmes aux conditions climatiques.

## LE SENEGAL

### PRODUCTION

La production moyenne de céréales au Sénégal pendant les trois dernières années (1976, 77 et 78) était de 728.000 tonnes de millet, 106.000 tonnes de riz et 44.000 tonnes de maïs. Malgré les fluctuations annuelles, cette production a enregistré une croissance annuelle moyenne de 2,2 % depuis les années 1960 ; en effet, la production totale de céréales était de 510.000 tonnes (moyenne 1960, 61 et 62) dont 407.000 tonnes de millet, 76.000 tonnes de riz et 27.000 tonnes de maïs ; cette croissance est légèrement supérieure à celle de la population, ce qui permet une légère augmentation de la production par habitant (142,4 kg par tête en 1976-78 contre 139 kg par tête en 1961-63).

La production céréalière est réalisée principalement dans la région du Sine Saloum (33 % de la production totale en 1978) et de la Casamance (21 %).

Le Ve Plan Quadriennal de Développement Economique et Social (Juillet 1977 – Juin 1981) donne les orientations suivantes pour les productions céréalières :

- lancement du programme-blé dans les terres irriguées du fleuve Sénégal, en culture de contre-saison ;
- croissance de la production de riz par intensification des cultures déjà en place et la mise en service de nouveaux périmètres irrigués ;
- augmentation de la production de mil par l'augmentation des rendements et ultérieurement par une extension des surfaces en Haute Casamance et au Sénégal Oriental ;
- triplement de la production de maïs grâce à la fois à un accroissement des rendements et des surfaces.

Les taux de croissance retenus par le Ve Plan 1977 – 81 sont de 11,7 % pour la production de mil-sorgho, 26 % pour le riz et 38 % pour le maïs avec les objectifs de 1.221.000 tonnes de céréales en 1981 dont 750.000 tonnes de mil, 300.000 tonnes de riz, 142.000 tonnes de maïs et 29.000 tonnes de blé. Ces objectifs sont en cours de réajustement sur la base des résultats des campagnes 1977 et 1978 ; en effet, si la production de mil semble assurée, il n'est pas de même pour le riz, le maïs et le blé dont les objectifs ont été révisés à la baisse en raison des difficultés techniques de production notamment. Ces objectifs s'appuient sur un ensemble de moyens que l'Etat voudrait mettre en œuvre et qui sont évalués dans le Plan d'Investissement Alimentaire à 251 millions de F. CFA., soit 1.003,4 millions de \$ dont 38,6 % sont à effectuer pendant le Ve Plan et le reste dans le cadre du VIe Plan 1981–85.

## COMMERCIALISATION

Au niveau de la *commercialisation*, différentes structures coexistent avec une certaine spécialisation selon un critère régional. L'Organisation Officielle de la Commercialisation de Céréales, l'ONCAD (Office National de Coopération et de l'Assistance pour le Développement) s'est vu confier le monopole des achats de céréales de culture sèche : mil, sorgho, maïs. Il lui incombe également de distribuer les facteurs de productions agricoles (semences, engrais, matériel...), d'approvisionner les régions déficitaires en céréales, de constituer un stock de sécurité destiné principalement à la satisfaction des besoins urbains et de contrôler les importations, le stockage et la distribution du riz. Dans la pratique, la commercialisation des produits vivriers par l'ONCAD se heurte à de nombreuses difficultés (insuffisances de moyens de transport, de capacité de stockage, de financement, délai d'intervention, etc...), de sorte que pendant la période récente l'ONCAD n'a pas commercialisé plus de 5 % de la production durant les années de bonne récolte.

En ce qui concerne le riz, l'Etat exerce le monopole de la collecte par l'intermédiaire des Sociétés de Développement ; celles-ci ont des compétences régionales : la SAED (Région du Fleuve), la SODEVA (Bassin

arachidier), la SODEFITEX (Sénégal Oriental) et la SOMIVAC (Casamance). Elles ont pour fonction de favoriser le développement des productions par la formation des agriculteurs, la réalisation des aménagements hydrauliques, l'approvisionnement en facteurs de production, etc...

## CONSOMMATION

Sur le plan de la *consommation*, l'examen des bilans alimentaires montre la très grande importance des céréales dans la consommation alimentaire sénégalaise. En effet, les céréales contribuaient en moyenne en 1972-74 pour 67 % dans l'apport calorique quotidien (55 % dans les milieux urbains et 75 % dans les milieux ruraux). Pendant les années passées, les mils-sorghos ont représenté plus de la moitié du total des céréales consommées, cependant leur part dans la consommation a baissé de 62 % en 1961-65 à 60 % en 1966-70 et 55 % en 1972-74. Le riz entre dans la consommation pour une part légèrement supérieure à 25 % et connaît une évolution croissante. Le maïs est également en nette progression mais c'est surtout le blé qui affiche la plus forte croissance, sa part relative dans la consommation de céréales est passée de 5,4 % en 1961-65 à 10,4 % en 1971-74. Les normes de consommation varient beaucoup d'une région à l'autre mais les différences sont surtout sensibles entre les zones urbaines et les zones rurales : les urbains consommeraient 240 à 250 kg par habitant et par an de céréales composées principalement de riz (116 à 160 kg), de blé (35 à 70 kg) et de mil (19 à 70 kg). Les ruraux ne consommeraient que 170 à 200 kg par habitant et par an si l'on excepte la Casamance où la consommation serait de 240 kg/tête ; la ration des ruraux est composée principalement de mil (120 à 170 kg) et de riz (10 à 90 kg).

Les préférences des consommateurs se portent sur le petit mil plus que sur le sorgho ou le gros mil, ainsi que sur le riz brisé ou moulu.

La projection tendancielle de ces consommations pour 1985 en prenant comme hypothèse de base une croissance annuelle de la population de 2,6 %, une croissance des revenus de 2,5 % par an pour la période 1974-81 et de 3,3 % pour la période 1981-85 et des élasticité de la demande par rapport au revenu de 0,7 pour le blé, 0,4 pour le riz, 0,3 pour le maïs et 0,2 pour le mil, conduirait à une *consommation céréalière totale de 1.407.000 tonnes* en 1985, composée de 715.000 tonnes de mil, 502.000 tonnes de riz, 40.300 tonnes de maïs et 149.800 tonnes de blé. Cette évolution tendancielle ne paraît pas souhaitable en raison des conséquences qu'elle implique sur le plan des importations de céréales. Une autre projection a été établie par le Ministère du Développement Rural sur la base de structures de consommations désirées et plus conformes aux données historiques, biologiques et économiques du pays. D'une manière générale, l'orientation préconisée tend à promouvoir la consommation de maïs, de mil et de sorgho par une meilleure transformation de ces produits nationaux et cherche à freiner la croissance de la demande de blé et de riz par une politique adaptée des prix à la production et à la consommation.

La projection de consommation sur la base de ces orientations conduit à des besoins estimés en 1985 de 60.000 tonnes de farine de blé, 234.000 tonnes de riz blanc, 170.000 tonnes de farine de maïs et 440.000 tonnes de farine de mil; ceci représente par rapport à l'évolution tendancielle une réduction de moitié de la consommation de farine de blé, une réduction de 30 % de celle du riz, un doublement de la consommation de farine de maïs et une croissance de 20 % de celle du mil.

Si les tendances passées et actuelles étaient poursuivies, le Sénégal serait globalement déficitaire en céréales en 1985 avec un déficit important de blé (109.000 tonnes) et surtout de riz (200.000 tonnes), un léger excédent de mil et sorgho (15.000 tonnes) et un excédent de maïs de 172.000 tonnes.

Si la politique d'orientation de la demande est réalisée avec succès, le Sénégal serait en 1985 autosuffisant en mil et maïs, il serait encore déficitaire en blé (taux de couverture de 54 %), et en riz (taux de couverture de 80 %).

## ECHANGES EXTERIEURS

Sur le plan des *échanges extérieurs*, le Sénégal est encore très dépendant pour ses approvisionnements en produits alimentaires qui constituent 25 % de la valeur globale des importations. Le déficit en céréales et surtout en riz coûte cher au pays (12.681 millions de F. CFA moyenne 1971-75), la part des céréales dans les importations totales est de 14 % pour la période 1971-75 (avec 9,3 % pour le riz et 3,2 % pour le blé). Si l'on observe l'évolution des importations, on constate que le riz occupe toujours la première place avec 165.000 tonnes en 1971-75, les importations de blé sont également en forte croissance, celles du mil et du maïs sont très fluctuantes. Les importations de céréales couvrent actuellement plus de 30 % des besoins de consommation.

La politique poursuivie vise à réduire les importations de céréales à 330.000 tonnes de blé et 77.000 tonnes de riz en 1985.

Parmi les fournisseurs du Sénégal, la France est un partenaire privilégié pour l'approvisionnement en *blé dur*, *blé tendre*, *méteil*, *orge* et *avoine* ainsi que pour le *riz pelé*. L'Inde fournit le *riz non pelé*. Les plus fortes importations céréalières concernent le *riz en brisures*; elles proviennent essentiellement des pays de l'Asie du Sud-Est : Pakistan, Thaïlande, Birmanie; l'URSS et les Etats-Unis sont également de gros fournisseurs.

Le *maïs* a pour origines principales la France et les Etats-Unis. Ces deux pays fournissent également une grande partie du *mil*, *millet* et *alpiste*.

Les produits transformés ou semi-transformés à base de céréales proviennent surtout des Etats-Unis, de l'Australie et des pays de la C.E.E.

Le Sénégal, bien qu'étant importateur de céréales, a réalisé des exportations de faibles quantités qu'il convient de noter; ces exportations se sont chiffrées à 176 tonnes en 1975. La majeure partie (140 tonnes) est constituée de riz en brisures à destination des Iles du Cap Vert.

En se basant sur les statistiques douanières, on peut constater que le commerce céréaliier avec les autres pays africains est pratiquement inexistant. Le Sénégal a exporté de très faibles quantités de riz non pelé en 1975 vers le Mali (800 kg), la Côte d'Ivoire (800 kg) et le Ghana (900 kg). Pourtant, il semble que le Sénégal, gros importateur de riz en brisures, aurait des possibilités d'échanges avec le Mali, pays frontalier producteur de riz brisé et pouvant dégager certaines années des excédents exportables.

Si le commerce de céréales brutes est inexistant avec les autres pays africains, par contre, les exportations de produits manufacturés à base de céréales, tels que pâtes alimentaires, couscous, aliments pour bébés sont loin d'être négligeables. Ces exportations sont le fait des Grands Moulins de Dakar et surtout des Moulins de Sentenac, deux sociétés à intérêts entièrement français. Lors des dernières années, les Moulins de Sentenac ont réalisé des exportations vers la Côte d'Ivoire, le Cameroun et la Haute-Volta comme suit :

	1974	1975	1976
Côte d'Ivoire.....	204. 500	86. 670	178. 360
Cameroun.....	100. 160	22. 700	102. 960
Haute-Volta.....		11. 400	7. 900

Source: *L'Industrie sénégalaise, Avril 1978 – Chambre de Commerce.*

### **IMPORTATEURS ET PRATIQUES D'IMPORTATION**

Les importations de blé sont contingentées et des autorisations d'importer sont délivrées par la Direction du Commerce Extérieur qui contrôle les importations. Le contingent annuel de blé est importé principalement par les Grands Moulins de Dakar (7/8 du total) et les Moulins de Sentenac (1/8 du total). Les sociétés importatrices traitent et revendent les farines et autres produits à un prix fixé par décret gouvernemental. L'accès au marché intérieur du blé et du maïs est libre.

Les importations de riz sont contingentées sous monopole de l'ONCAD (Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement). Celui-ci lance des consultations par télex auprès des fournisseurs au fur et à mesure que les stocks s'épuisent. Les consultations sont lancées pour des quantités portant sur trois ou quatre bateaux à la fois (50.000 à 80.000 tonnes), elles précisent la date d'embarquement, date d'arrivée ainsi que les tonnages et qualité et indiquent les dates et heures limites de réponse. Après réception des offres, une Commission se réunit à l'ONCAD ou au Ministère des Finances pour procéder au choix des offrants. La Commission comporte le Directeur Général de l'ONCAD, le Directeur Général de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix et le Commissaire du Gouvernement auprès de l'ONCAD. La Commission procède par élimination et donne mandat à l'ONCAD pour négocier les contrats dans la limite d'un plafond.

Parmi les fournisseurs, citons la SOCIETE ACTION de Paris, la CONTINENTALE à New-York, la SOCIETE ROUANET et la SOCIETE RIZ ET DENREES à Paris.

En 1978, le Sénégal importa 228.000 tonnes de riz provenant principalement de :

Pays d'origine	Quantités (1000T)	Délais de livraison
Pakistan	77.496	31 jours
Brésil	39.003	
U.S.A.	36.129	27 jours
Thaïlande	29.381	35 jours
Birmanie	23.917	

Source: *ONCAD*.

Le paiement s'effectue toujours en dollars. Il y a ouverture de crédit après chargement et présentation des documents. Le vendeur fournit un certificat de qualité et de poids, contrôlé par la Société Générale de Surveillance.

### TAXES ET DROITS DE DOUANE

- La législation douanière est différente selon l'origine des produits :
- *Pour la France, la zone franc et les pays de la C.E.E.* : exonération des droits de douane, liberté d'importation, sauf pour certains produits prohibés ou contingentés.
- *Pour les pays de l'UDEAO* : exonération des droits de douane, droit fiscal réduit de 50 % par rapport à la taxe normale.
- Pour les Etats africains et malgaches associés, non situés dans la zone franc : droits de douane réduits de 40 %.
- En outre, toute importation d'Afrique du Sud et de Rhodésie est prohibée.

D'une façon générale, les droits à l'importation sont les suivants (commerce global et non spécialement commerce céréalier) :

- . Droit de douane = 5 à 20 % de la valeur selon les produits.
- . Droit fiscal = 0 à 20 %.
- . Taxe de statistique = 4 % de la valeur C.A.F.
- . Droit de magasinage.
- . Taxe forfaitaire à l'importation = 22 % de la valeur C.A.F.
- . Taxe sur le chiffre d'affaires.

### TRANSPORT

Le commerce avec la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Nigéria et le Ghana s'effectue par voie maritime ; des lignes régulières existent avec ces différents pays.

Sur terre, les voies d'accès au Mali sont privilégiées : elles comportent une route, trois pistes et une voie ferrée Dakar–Bamako via Diourbel Tambacounda. Pour la voie ferrée, il existe un accord entre le Sénégal et le Mali : l'entretien du matériel de chaque réseau est supporté par chaque pays, l'équipement appartenant aux deux pays. Ce réseau est de 1.186km, il pose des problèmes car il est vétuste, lent, fortement concurrencé par le

transport routier, de plus la voie sénégalaise supporte des trains de 1.000 tonnes alors que la voie malienne n'en supporte que 750 tonnes, ce qui constitue un blocage et un manque à gagner. Le coût de transport du riz par voie ferrée est de 4.020 F. CFA tonne/km.

Le transport routier est assuré par des transporteurs privés. Son coût varie selon l'état des routes comme suit :

Route goudronnée:	17 F CFA/T/km
Piste améliorée :	22 F CFA/T/km
Piste ordinaire :	28 F CFA/T/km
Mauvaise piste :	50 F CFA/T/km
Tout terrain :	60 F CFA/T/km
Forfait minimum :	100 F CFA/T/km

## PERSPECTIVES D'ECHANGES ET PRINCIPAUX PROBLEMES

Le Sénégal, soucieux de réduire sa dépendance de l'extérieur en matière d'approvisionnement céréalier, met en œuvre une politique d'orientation de la consommation et de la production en faveur des céréales locales (mil-sorgho et maïs). La réalisation des objectifs de cette politique permettrait d'atteindre l'autosuffisance en mil et maïs en 1985 et de couvrir 80 % des besoins en riz. Cette politique s'appuie sur des encouragements à la production et des subventions à la consommation des mils et sorgho, ce qui aboutit à des prix trop élevés et empêche l'exportation d'éventuels excédents. Selon l'ONCAD, le prix de revient du mil local était de 49.577 F CFA. la tonne pour la récolte 1978-79 alors que le sorgho US (jaune No.2) délivré à Kaolack revenait à 32.500 F CFA la tonne en 1976.

En ce qui concerne le riz, la recherche d'une complémentarité régionale conduit à penser qu'une partie du déficit pourrait être comblée par des importations en provenance du Mali. Cependant, les études préliminaires faites par la BIRD en comparant le riz thaïlandais et le riz malien montrent que la compétitivité de ce dernier n'est pas encore assurée.

## LE MALI

### PRODUCTION

La production moyenne de céréales au Mali pendant les trois dernières années 1975-1976-1977 était de 1.103.000 tonnes dont 783.000 tonnes de mil, 212.000 tonnes de riz et 79.000 tonnes de maïs. Cette production est à peu près au même niveau que celle des années 1961-65, seule la production de riz a enregistré une légère croissance de 1,6% par an en moyenne sur l'ensemble de la période. Cette stagnation de la production totale se traduit par une baisse de la production par tête (189 kg par habitant et par an en 1975-1976-1977 contre 243 kg en 1961-1965).

Les principales zones de production sont :

- Mali-Sud, Centre-Ouest, Seno-Dogon et Kaarta pour le *mil et sorgho*;
- Mali-Sud, Centre-Ouest, Sahel, Haute-Valée et Baguine da pour le *maïs* ;
- Office du Niger, Mopti, Opération Riz Ségou, Opération Riz Mopti, Mali-Sud Lacustre hors opération pour le *riz*.

Les rendements varient de 450 à 650 kg/hectare pour le mil-sorgho, de 800 à 1.200 kg/hectare pour le maïs et 900 à 1.500 kg/hectare pour le riz. Les régions à plus fort rendement sont celles du Mali-Sud pour le mil, le sorgho et le maïs et l'Office du Niger pour le riz.

Les cultures de mil, sorgho, maïs et riz occupent et continueront d'occuper une place prépondérante dans l'agriculture malienne. D'après les estimations officielles, elles représentent près de 85 % de la production agricole. La priorité donnée à l'augmentation de la production céréalière est une constante de la politique agricole malienne. La stratégie à long terme vise la satisfaction des besoins fondamentaux de la population. Le Mali dispose d'un vaste potentiel pour la production (environ 4 millions d'hectares aptes à l'agriculture dans la zone Sahélo-soudanienne -isohyètes 350 à 600 mm-, 2 millions d'hectares dans la zone soudanienne -600 à 800 mm- et plus de 5 millions d'hectares dans la zone Soudano-Guinéenne -800 mm-). Les dirigeants maliens estiment qu'avec l'intensification des techniques culturales en cultures sèches et le passage progressif à une riziculture de submersion contrôlée et une riziculture irriguée plus évoluée, le pays peut atteindre ses objectifs d'autosuffisance en matière de production alimentaire et devenir exportateur net de céréales. Deux types d'intervention sont retenus pour assurer la diffusion du progrès technique dans l'agriculture :

- a) l'encadrement agricole diffus : il se rapporte aux cultures de maïs, de fonio et de blé ;
- b) les opérations de développement : les cultures de riz, de mil et de sorgho font l'objet d'opérations de développement d'importances inégales : les opérations Mil Mopti, l'OACV (Opérations Arachides et Cultures Vivrières), la CMDT (Compagnie Malienne des Textiles), les Opérations Riz Mopti, Riz Ségou et l'Office du Niger. On estime que 75 à 80 % des céréales proviennent des zones encadrées par ces opérations.

Le Plan Quinquennal 1974/78 fixait des objectifs de production de 1.135.000 tonnes de mil-sorgho-maïs, et de 1.350 tonnes en 1978-79. Les taux de réalisation de ces objectifs varient de 80 à 100 %. Des prévisions de la Banque Mondiale, relatives à l'accroissement de la production de riz résultant de la réalisation des principaux projets, donnent un volume total de production de 350.000 tonnes de riz en 1985.

## COMMERCIALISATION

Au niveau de la commercialisation, il existe un double marché, le marché contrôlé par l'OPAM (Office des Produits Agricoles du Mali) et un marché libre (marché illicite ou clandestin mais toléré). Le marché libre se déroule entre les producteurs ruraux, les petits commerçants (assembleurs, rabatteurs, courtiers), les commerçants grossistes (négociants), les détaillants et les consommateurs urbains ou ruraux dans les zones déficitaires. La réputation de ténacité de ces commerçants est bien établie et le circuit libre (ou parallèle) est de loin le principal pour le commerce du mil, du sorgho et du maïs : l'OPAM commercialise une faible part des quantités produites et de l'offre commercialisée. Les achats de l'OPAM s'opèrent dans le cadre d'une campagne ouverte par décret : «le décret portant organisation de la

campagne céréalière». Ce décret fixe la date d'ouverture de la campagne de commercialisation, généralement le 1er Novembre, les prix d'achat et le réseau. En 1978-79, il est prévu que les achats seront effectués exclusivement par l'OPAM avec ses propres équipes d'achats et le concours des fédérations primaires de groupements ruraux sous le contrôle des autorités administratives. Il est prévu également que les Opérations de Développement Agricole Spécialisées pourront commercialiser dans leurs zones d'intervention sur la base du barème officiel.

En ce qui concerne le riz, la partie commercialisée par l'OPAM est sensiblement plus importante ; les deux tiers de la production de paddy proviennent soit de l'Office du Niger qui le décortique et le vend à l'OPAM, soit des Opérations Riz (Mopti, Ségou, Sikasso) sous forme de paddy dont l'OPAM assure la transformation dans ses propres rizeries. Le marché libre traite environ 1/3 de l'offre intérieure de riz couvrant une partie de la récolte des casiers aménagés et presque toute la production non encadrée, à des prix supérieurs aux prix officiels. Le paddy produit par le secteur traditionnel est généralement décortiqué à la main avant sa mise sur le marché.

Le prix d'achat et de vente des céréales sont fixés par décret, qui doit en principe établir un juste milieu entre la nécessité de rémunérer de manière à peu près satisfaisante les producteurs et le besoin de limiter l'évolution du coût de la vie dans les milieux urbains. En fait, les prix aux producteurs paraissent très insuffisants ; ces prix ont connu des augmentations importantes ces dernières années sans toutefois compenser les augmentations constatées sur les prix des intrants et matériels agricoles. En 1978-79, les prix aux producteurs étaient fixés à 40 FM pour le mil-sorgho-maïs et 50 FM pour le riz, ce qui est très en dessous des prix pratiqués dans les pays voisins. De nombreuses études reconnaissent qu'une augmentation juste du prix des céréales et une amélioration des conditions de commercialisation auront comme conséquence un accroissement de la production.

## CONSOMMATION

Au niveau de la consommation, l'absence d'Enquête Nationale de Consommation limite la portée des analyses. Les différentes estimations font état d'une consommation par habitant de 170 kg par an en moyenne (dont 22 kg de riz), les céréales fournissant 75 % de l'apport calorique et 69 % de l'apport protéique. La consommation urbaine serait de l'ordre de 190 kg par habitant et par an (dont 72 kg de riz et 18 kg de blé) alors que la consommation en milieu rural ne serait que de 166 kg (à 91 % de mil-sorgho-maïs). En outre, on observe une forte dépendance du régime alimentaire aux conditions écologiques. En effet, la ration est à base de mil-sorgho dans les zones non irriguées ayant plus de 450mm de pluviométrie, elle est à base de riz dans les zones irriguées ou traversées par les cours d'eau. Au-delà de l'isohyète moyen de 200mm, l'activité économique dépend principalement de l'élevage, les productions animales constituent alors la base de l'alimentation, les céréales consommées dans ces zones sont essentiellement les graminées sauvages.

En ce qui concerne les perspectives de consommation, les chiffres retenus par les différentes sources sont divergents. Ainsi, les premiers objectifs retenus par le Plan Quinquennal fixaient la consommation en 1983-84 à 192 kg/habitant/an dont 144 kg de mil-sorgho riz et 48 kg de maïs, les projections FAO sur la base des moyennes 1972-74 donnent, pour 1985, 170 kg/habitant/an dont 138 kg de mil-sorgho maïs, et seulement 28 kg de riz ; les estimations des besoins en riz faites par la Banque Mondiale retiennent également le nombre de 25 kg de riz/habitant/an en 1985.

## ECHANGES EXTERIEURS

### *SITUATION PASSEE*

L'évolution comparée de la production et de la demande intérieure de mil, sorgho et maïs fait apparaître un déficit croissant jusqu'en 1985. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, selon les estimations de l'étude du CILSS - Club du Sahel (4), les importations de mil, sorgho et maïs sont passées de 6.800 tonnes en 1966 à 91.000 tonnes environ en 1975. La majeure partie de ces importations, dont environ 20 % étaient constituées d'importations commerciales extraordinaires des opérations de secours, provenait des pays développées.

En ce qui concerne le riz, selon les statistiques disponibles, le Mali fut exportateur net de riz ; de 1961 à 1965, il exportait vers les pays voisins de l'Afrique de l'Ouest (voir Tableau No. 5) mais la diminution de l'offre commercialisée et la stagnation de la production ont mis fin au rôle d'exportateur net au Mali. Au cours des années 1969 à 1978, pour satisfaire une demande intérieure en augmentation, le Mali a eu recours à des importations de riz de plus en plus importantes. Ces importations ont atteint leur point culminant en 1974, soit 70.992 tonnes. Depuis 1975, on assiste à un renversement de cette tendance : c'est ainsi qu'en 1978 les importations contrôlées étaient ramenées à 18.000 tonnes. Les principaux fournisseurs étaient des pays autres que ceux de l'Afrique de l'Ouest (Pakistan, Vénézuéla, Etats-Unis).

### *PERSPECTIVES D'EXPORTATION DES CEREALES*

#### *Le riz*

Selon l'étude de la Banque Mondiale, les importations du Sénégal, de la Mauritanie et de la Gambie ont représenté environ la moitié du total des importations des pays de l'Afrique de l'Ouest en 1970-74. Ces pays ne constituent pas cependant un marché promoteur pour le Mali étant donné la prédominance des brisures de riz dans la ration de leur population. Cette qualité de riz est importée des pays d'Asie à des prix se situant de 45 à 50% au-dessous du prix de la qualité courante. Dans ces pays, le riz de qualité supérieure ne se paie pas plus cher car les brisures sont en fait préférées au riz de meilleure qualité, étant donné que leur structure se prête mieux à la préparation des plats coutumiers. Les importations de riz de qualité supérieure ne dépassent pas 10 % des importations totales, par conséquent, même aux cours mondiaux plus élevés que l'on prévoit pour 1980 *sans un changement des habitudes alimentaires*, l'écoulement de riz produit au Mali sur ces marchés ne pourrait être envisagé qu'à perte considérable.

Les pays côtiers du Sud : Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Haute-Volta dans la mesure où ils continuent à être importateurs de riz d'une qualité plus courante, pourraient devenir des marchés plus promoteurs pour le riz produit au Mali. Selon l'étude de la Banque Mondiale, même si à présent le rapport des prix paraît défavorable, l'augmentation anticipée des cours mondiaux devrait permettre au Mali de vendre son riz à profit dans ces pays.

L'exportation du riz produit au Mali sur les marchés se heurte à de nombreux obstacles dont quelques-uns sont cités ci-dessous :

— Selon l'étude de la Banque Mondiale, la comparaison de la qualité du riz malien contenant 25 à 40 % de brisures avec les principales variétés de riz (Thaïlandais, Birman) conduit à vendre le riz malien sur le marché mondial à prix moyen inférieur au prix du riz thaïlandais contenant seulement 5 % de brisures. La forme et l'aspect du riz malien différent de ceux du riz thaïlandais et birman et réduisent la compétitivité. La variété malienne n'est pas connue sur les marchés ; les négociants hésitent à lancer une nouvelle variété s'ils ne sont pas assurés d'un approvisionnement permanent et stable : ceci est une entrave pour un pays comme le Mali dont il faut prévoir que les excédents seraient fluctuants, pouvant être réduits à zéro, à intervalles irréguliers en années de sécheresse. De plus, pour être considéré comme fournisseur-régulier sur le marché mondial, le Mali aurait à garantir la livraison de certaines quantités à des dates précises et aux ports les plus proches. Cette condition serait difficile à remplir vu le degré actuel d'efficacité du système de commercialisation et des réseaux de transports. Un autre facteur important dont il faut tenir compte ; en effet, on ne peut bénéficier pleinement des tarifs d'expédition favorables que pour de très gros chargements (10 à 15.000 tonnes à la fois); pour des chargements moins importants les coûts peuvent doubler, réduisant ainsi les rendements nets pour le Mali.

### *LE MIL, LE SORGHO ET LE MAÏS*

Le Mali devrait être en mesure d'exporter du mil et du sorgho vers les pays voisins. Contrairement à ce qui se passe sur le marché du riz, le Mali obtiendrait probablement un prix supérieur pour la qualité de ses exportations de mil et de sorgho par rapport aux cours mondiaux, étant donné que le sorgho américain ne convient pas au goût des populations africaines. Selon l'étude de la Banque Mondiale «Mali Memorandum Economique», même sur la base des cours mondiaux prévus de sorgho américain, les exportations de mil et sorgho devraient constituer une opération bénéficiaire pour le Mali. La position géographique est également un avantage concurrentiel, notamment pour les marchés du Niger, marché en croissance. Dans cette perspective, le Mali devrait adapter les plans d'investissements dans l'agriculture à la structure des avantages comparatifs et entreprendre les réformes complémentaires qui s'avèrent nécessaires dans les domaines de la politique commerciale, du développement de l'infrastructure (transport, stockage) et de structures de commercialisation.

Tableau No. 5 — Exportations de riz malien 1961-1975

Destination	Quantité	1961	1962	1963	1964	1965
Côte d'Ivoire	Total .....	12.053	14.225	4.991	1.430	2.924
	(en graines entières)....	28				
	(riz marchand) (1).....	10.972	14.225	4.771	430	2.924
Haute Volta	(brisures) .....	1.053		220		
	Total.....	105	465	242	685	780
	(en graines entières)....	55	465			
Niger	(riz marchand).....	50		82	675	780
	(brisures).....			160	10	
	Total.....	324	309			
Autres	(en graines entières)...		309			
	(riz marchand).....					
	(brisures).....					
Total des Exportations.....	Total.....	100				
	(en graines entières)...	100				
	(en riz marchand)					
dont	(brisures)					
	Total des Exportations.....	12.582	14.999	5.233	1.115	3.704
	(en graines entières)....	183				
	(riz marchands).....	11.346	14.999	4.853	1.105	3.704
	(brisures).....	1.053		380	10	

(1) Riz marchand = Mélange de graines entières et de brisures (en général 24 - 40 % de brisures).

Source: Banque Mondiale - MALI MEMORANDUM ECONOMIQUE.

En ce qui concerne le maïs, malgré un déficit de l'ordre de 20 à 30.000 tonnes le Mali a effectué des exportations par le passé, certes très faibles, en direction de la Côte d'Ivoire (2.865 T en 1977). Selon la FAO, l'écart entre la production et la demande s'accroîtrait pour atteindre 45.000 tonnes en 1985. A l'horizon 1990, il est vraisemblable que ce déficit pourrait être comblé par l'excédent prévisible en mil et sorgho, la substitution du mil et sorgho au maïs étant parfaitement acceptée au Mali.

## LA HAUTE VOLTA

### PRODUCTION

La production moyenne de céréales pendant les trois dernières années (1975, 1976, 1977) a été de 1.127.000 tonnes dont 354.000 tonnes de millet, 663.000 tonnes de sorgho, 35.000 tonnes de riz et 60.000 tonnes de maïs ; cette production a enregistré une très faible croissance depuis les années 1960 : 1,6 % par an en moyenne ; pendant la période de sécheresse de 1968 à 1973, la production céréalière a baissé à un taux annuel moyen de 5,2 %, la diminution de la production de maïs serait expliquée par la réduction des surfaces cultivées, alors que la baisse de la production de mil

et sorgho serait due à une diminution du niveau des rendements. L'année 1973 a été la dernière année de sécheresse ; la production a été par la suite caractérisée par la succession de deux bonnes récoltes en 1974-75 et 1975-76 ; la campagne 1976-77 a de nouveau connu un démarrage difficile. Si l'on tient compte de la croissance de la population, on constate que la production de céréales par tête est légèrement inférieure en 1975-77 au niveau de 1961-65 (197 kg par habitant et par an contre 201 kg).

Du point de vue de la localisation géographique, le petit mil est la culture dominante dans la zone sahélienne (200 à 500 mm de pluie) ; partout ailleurs les sorghos sont dominants. Quatre Offices Régionaux de Développement (ORD) réalisent près de 55 % de la production totale (La Volta Noire, le Centre, le Centre-Ouest et le Centre-Est) ; la Volta Noire appartient à la zone Soudano-Sahélienne et Guinéenne ; elle assure une bonne partie de la production de sorgho et de mil (17,1 % et 19 %) mais aussi du maïs (11,6 %), tandis que le Centre appartient à la zone Soudano-Sahélienne et assure 32,2 % de la production de sorgho et mil mais contribue faiblement à la production de maïs et de riz. Les rendements sont faibles et fluctuants (400 à 500 kg/hectare pour le mil, 500 à 600 kg/hectare pour le sorgho, 650 à 750 kg/hectare pour le maïs et enfin 800 à 900 kg/hectare pour le riz) ; sur les fermes encadrées par l'Autorité des Vallées des Voltas (AVV), certains paysans arrivent à faire régulièrement un rendement de 1.200 kg/hectare de sorgho blanc. Les plus forts rendements sont obtenus dans les ORD de la Volta Noire de Bobo-Dioulasso.

Le Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1972-76, préparé pendant la période de sécheresse, fixait les objectifs de production suivants pour la campagne 1972-73 : 1.058.000 tonnes de mil. La production réalisée n'était que de 734.100 tonnes, ce qui donne un taux de réalisation de 69,3 %. Les objectifs de la campagne 1977-78 s'insèrent dans une politique de développement agricole à long terme visant à donner la priorité aux régions qui ont le plus de possibilités. L'accroissement de la production céréalière sera le résultat d'un effort combiné d'extension et d'intensification dans les régions où les rendements sont déjà relativement élevés. Au contraire, dans les régions moins performantes, des efforts seront faits pour une amélioration des rendements combinés avec la réduction ou le maintien des surfaces cultivées. Selon ces objectifs, la production devait atteindre, en 1977-78, 412.635 tonnes pour le mil, 750.639 tonnes pour le sorgho et 60.041 tonnes pour la maïs. Les estimations de récolte donnent un taux de réalisation de 95,8 % pour le mil, 82,6 % pour le sorgho et 103,9 % pour la maïs.

A plus long terme, deux séries d'objectifs de production permettant au pays d'atteindre l'autosuffisance ont été calculées en prenant dans un cas l'évolution de la population au sens strict (SST) (résidents présents et résidents absents depuis moins de 6 mois) et dans l'autre l'évolution de la population au sens large (SLA) (rentrée massive des émigrés ayant gardé des attaches avec leur village) ; selon ces calculs, la production devrait atteindre, en 1985, 1.408.000 tonnes de mil-sorgho et 68.000 tonnes de riz (hypothèse SST) ou 1.500.000 tonnes de mil-sorgho et 72.000 tonnes de riz (hypothèse SLA). Ces objectifs impliquent une croissance annuelle

moyenne de 3,8 % pour les productions de mil, sorgho et maïs et de plus de 7 % pour le riz. Ces taux paraissent difficilement réalisables en comparaison avec les taux de croissance constatés sur la période 1960-77 (1,6 % pour le mil, 2,6 % pour le sorgho et, 0,4 % pour le riz). En effet, la réalisation de ces objectifs (étant donné le niveau actuel de sur-exploitation des sols et la non-possibilité d'extension de culture, mis à part les programmes de l'AVV) exige un accroissement sensible de l'utilisation des intrants, des semences sélectionnées et des chaînes de culture attelée. La mise en place des moyens de production nécessite des moyens financiers importants qui risquent de faire défaut à la Haute-Volta ; le développement des diverses productions dépendra par ailleurs largement de la politique des prix et de l'efficacité du système de commercialisation.

## COMMERCIALISATION

Le système de *commercialisation* actuel comprend deux circuits :

a) les *circuits traditionnels* qui contrôlent la majorité des transactions en céréales traditionnelles ; il s'agit des circuits locaux *paysans-consommateurs* ou *paysans-commerçants-consommateurs* et les *circuits de gros paysans-acheteurs-commerçants-collecteurs-grossistes-détaillants consommateurs* ;

b) les *circuits contrôlés* par les institutions du Gouvernement où interviennent l'OFNACER (Office National des Céréales), les ORD (Offices Régionaux de Développement), la SOVOLCOM (Société Voltaïque de Commercialisation). Un texte publié en 1974 donnait le monopole de collecte primaire aux ORD qui rétrocèdent par la suite les céréales collectées à l'OFNACER ; mais le manque de moyens financiers (crédits bancaires pour l'achat des produits aux agriculteurs), de personnel, de moyens de transport et de stockage fait que la part de la production collectée par les ORD pendant les dernières années est très faible. Depuis, ce texte a été transformé donnant à l'OFNACER la possibilité de faire la collecte primaire directement par des équipes mobiles d'achats ou par l'intermédiaire de commerçants privés agréés. Les objectifs de commercialisation fixés par l'OFNACER pour 1978-79 s'élevaient à 30.000 tonnes dont 15.000 tonnes seraient destinées à la constitution d'un stock de sécurité et 15.000 tonnes pour un stock de stabilisation du marché. La collecte était répartie comme suit : 8.000 tonnes collectées par l'OFNACER au moyen des agents mobiles d'achats ou auprès des ORD et 22.000 tonnes faisant l'objet d'accords de collecte avec des commerçants agréés. Les céréales font l'objet de fixations de prix officiels à portée très limitée sur les prix qui prévalent réellement sur les marchés ruraux. L'intervention publique sur les marchés et circuits de commercialisation est encore assez récente et relativement limitée pour avoir un effet sensible de stabilisation et de régularisation. Il est probable que le relèvement récent des prix au producteur fixés à 40 F CFA le kilo en 1978-79 entraînera une augmentation des quantités commercialisées par les circuits contrôlés.

## CONSOMMATION

En matière de *consommation*, les seuls résultats disponibles résultent de l'enquête sur les budgets de consommation effectuée en 1963-64 pour l'élaboration du plan. Les céréales consommées étaient estimées à 160 kg par habitant et par an dont 146 kg de mil-sorgho et 12 kg de maïs, fonio et riz. Les bilans alimentaires provisoires de la FAO moyenne 1972-74, années fortement touchées par la sécheresse, donnent une consommation de 150 kg par tête et par an dont 129 kg de mil-sorgho et 5 kg de blé. En 1975, on estimait la consommation à 188 kg par habitant et par an (dont 8 kg de riz), ce niveau est généralement considéré comme satisfaisant, les céréales apportant plus de 70 % de l'apport calorique.

Si pendant les années de bonne pluviométrie, la Haute-Volta arrive à couvrir ses besoins en céréales traditionnelles, il n'en est pas de même pour la consommation de riz pour lequel le pays présente un déficit constant : le coefficient d'autosuffisance en riz varie entre 80 et 90 % et les importations ont été en augmentation ces dernières années.

Les objectifs de production cités ci-dessus ont été fixés pour satisfaire la demande alimentaire projetée sur la base d'une consommation de 190 kg/an avec le maintien des disponibilités par habitant au niveau de 1975 pour le mil, sorgho et maïs (175 kg/tête/an), d'une augmentation moyenne de la demande de blé à 4,6 kg/tête/an et d'une augmentation de celle du riz à 9,2 kg/tête/an. Ainsi, on a pu établir le Compte de Disponibilités et Utilisation des Céréales équilibré à partir de 1980.

Des projections tendancielles moins optimistes calculées par la FAO prenant pour base les années 1972-74 touchées par la sécheresse aboutissent à une demande potentielle en 1985 de 1.239.000 tonnes de mil et sorgho, 86.000 tonnes de maïs, 77.000 tonnes de riz et 31.000 tonnes de blé et dégagent un écart déficitaire théorique (demande intérieure-Production) de 222.000 tonnes de mil et sorgho, 20.000 tonnes de maïs, 27.000 tonnes de riz et 31.000 tonnes de blé.

## ECHANGES EXTERIEURS

Sur le plan des *échanges extérieurs*, la Haute-Volta est en moyenne autosuffisante et même légèrement exportatrice pour les céréales traditionnelles mil-sorgho-maïs ; ainsi, on peut noter qu'en 1976 la Haute-Volta a exporté environ 9.000 tonnes de mil-sorgho vers le Niger et 172 tonnes de sorgho en Côte d'Ivoire. Cependant, les mauvaises récoltes de 1976-77 et 1977-78 ont abouti à l'épuisement des stocks de sécurité et ont obligé la Haute-Volta à demander l'aide alimentaire. Les problèmes se posent surtout pour l'approvisionnement en riz, blé et éventuellement en maïs dont la production n'arrive pas à satisfaire la demande intérieure. Les importations de riz et de blé ont été respectivement de 4.940 tonnes et de 15.315 tonnes (moyenne 1973-74-75). Les importations de céréales se font soit par des commerçants indépendants (voir réglementation des échanges), soit par des organismes étatiques. Ainsi, la Société Voltaïque de Commerce a importé 4.000 tonnes de riz pakistanais en 1977, 2.000 tonnes de riz pakistanais et chinois en 1978. L'Office National des Céréales (OFNACER) contrôle également une partie des importations. Ses achats se font par des marchés de

gré à gré avec les commerçants de la place ou avec des sociétés étrangères d'import-export comme la Société ACTION par exemple. Entre 1975 et 1977, l'OFNACER a importé 6.000 à 7.000 tonnes de riz par an, en 1978 il n'a pas réalisé d'importations de riz à titre onéreux mais il a géré une aide alimentaire allemande qui s'élevait à 5.000 tonnes de riz.

Les informations dont nous disposons permettent de constater que les *échanges céréaliers entre la Haute-Volta et les pays limitrophes* sont très faibles et fluctuants. Par ailleurs, les échanges avec les autres pays étudiés et non limitrophes de la Haute-Volta (Cameroun, Sénégal, Nigéria) sont nuls.

Pendant la période 1975-1977, la Haute-Volta a importé du riz et du maïs en provenance du Ghana, du Mali et de la Côte d'Ivoire. Si nous étudions cette situation en détail, nous constatons que les importations de riz en provenance du Ghana représentaient 775 tonnes en 1975 (8 % des importations totales de riz) tandis qu'en 1976, il n'étaient que de 60 tonnes (0,5 %) et en 1977 de 22 tonnes (0,1 %). On constate le même phénomène en ce qui concerne les importations de riz en provenance de la Côte d'Ivoire : 3.250 tonnes (26 %) en 1976, et seulement 109 tonnes (0,5 %) en 1977. Par contre, les importations de riz en provenance du Mali augmentent en passant de 1.714 tonnes (13 %) en 1976 à 5.104 tonnes (26 %) en 1977.

En ce qui concerne les importations de maïs en provenance du Ghana, elles s'élevaient à 19 tonnes (11,6 %) en 1975, 1 tonne (0,2%) en 1976 et 42 tonnes (59,1 %) en 1977.

La Haute-Volta a exporté 30 tonnes de riz net et 172 tonnes de sorgho vers la Côte d'Ivoire

Notons que pendant les années 1974/75 et 1975/76 examinées ci-dessus, les récoltes étaient meilleures que la moyenne, ce qui a permis à la Haute-Volta d'atteindre l'autosuffisance durant ces années et de constituer des stocks consommés pendant la mauvaise récolte de 1977. Pendant la période antérieure (1972-74) la Haute-Volta touchée par la sécheresse était déficitaire en mil et sorgho, ce qui l'a obligé de demander de l'aide alimentaire à l'extérieur.

Il convient de noter que les accords spécifiques bilatéraux avec le Ghana et la Côte d'Ivoire, mis à part les accords multilatéraux dans le cadre de la CEAO et la CEDEAO, devraient faciliter les échanges avec ces pays. L'accord commercial avec la Côte d'Ivoire ne présente pas d'avantage particuliers par rapport aux accords multilatéraux. Par contre, l'accord avec le Ghana précise que l'importation sur le territoire de la Haute-Volta des produits originaires du Ghana est libre, à l'exception du riz pour lequel l'importation est libre jusqu'à concurrence d'une valeur de 20.000 F CFA. ; au-delà de cette valeur les importations sont soumises à l'obtention d'autorisation ou licences d'importation délivrées par la Direction du Commerce Extérieur. L'exportation des produits du cru à destination du Ghana est libre. Cependant, l'exportation de riz paddy, mil, maïs et sorgho est interdite.

La *réglementation des échanges* varie selon la nature des produits et les pays d'origine ou de destination. Nous pouvons en général constater que cette réglementation est toujours plus simple quand il s'agit des échanges avec des pays appartenant à la zone franc. Ainsi, l'importation des

marchandises d'origine ou de provenance extérieure à la zone franc n'est pas permise qu'au vu d'un titre d'importation. Les titres d'importation nécessaires selon les cas sont les suivants :

– Une licence d'importation personnelle et incessible pour les marchandises soumises au contingent (ou non libérées). On entend par marchandise libérée toute marchandise pour laquelle toute restriction quantitative à l'importation a été supprimée. Des quotas de devises pour l'importation des marchandises contingentées sont attribués aux importateurs sur la base d'un programme d'importation annuel établi en tenant compte des besoins du pays et des accords internationaux.

– Un certificat d'importation (attestation d'importation) pour les marchandises libérées à l'importation et donnant lieu à cession de devises.

– Une autorisation préalable d'importation pour les marchandises libérées ne donnant pas lieu à règlement financier avec l'étranger ou de marchandises libérées importées sous le régime de l'admission temporaire.

En plus, pour tous les produits importés hors de la zone franc, il est nécessaire d'obtenir un document de change autorisant les opérations sur les devises, accordé par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

En ce qui concerne les exportations, les documents de change BCEAO sont toujours nécessaires pour les pays destinataires n'appartenant pas à la zone franc. En outre, une autorisation d'exportation est nécessaire. Ces deux documents ne sont pas nécessaires pour les pays de la zone franc. Mais pour l'exportation de céréales, l'obtention d'une autorisation de la Direction du Commerce est toujours exigée.

## LE TRANSPORT

En ce qui concerne le *transport*, la situation actuelle des réseaux semble assez favorable aux échanges de la Haute-Volta avec ses pays voisins. Tout d'abord, l'accès de la Haute-Volta au littoral de l'Atlantique s'effectue en premier lieu au moyen de la voie ferrée reliant les zones actives du Centre et du Sud-Ouest à travers la Côte d'Ivoire par le Port d'Abidjan. Cette voie ferrée d'une longueur de 1.145 km, dont 517 km en territoire voltaïque, est gérée par la RAN, co-propriété de la Haute-Volta et de la Côte d'Ivoire.

Répartition du trafic du port d'Abidjan dirigé vers la Haute Volta et le Mali (1.000 t)

Fractions provenant des pays enclavés	1972	1973	1974	1975	1976
Haute Volta.....	36	37	33	17	69
Mali.....	42	36	21	22	69
	78	73	54	39	138

Source: «*Contribution à l'étude des transports et du transit de la CEAO*». CEAO, Service des transports et de Communications, Genève 1978.

Par ailleurs, la Haute-Volta dispose d'un réseau routier de 16.662km dont 2.050km à viabilité permanente et 564km bitumés. La qualité du réseau est très inégale, beaucoup de routes sont impraticables pendant la saison des pluies. Les liaisons routières entre la Haute-Volta et les Etats voisins s'améliorent progressivement. Bobo-Dioulasso est reliée à Bamako (Mali) par une route bitumée. Récemment, une voie routière a été ouverte à travers le Ghana, reliant Ouagadougou à Tema/Accra. La route la plus importante sur le plan économique, Ouagadougou-Abidjan, n'est pas encore bitumée, mais devrait l'être bientôt.

A titre indicatif, nous donnons ci-dessous un tableau estimant la durée du trajet et le temps global d'acheminement selon les voies de communication empruntées. On peut noter que l'entreposage et la manutention des marchandises prolongent considérablement la durée d'acheminement.

Etat actuel des liaisons extérieures avec Ouagadougou

		Durée du trajet	temps global d'acheminement
Voie ivoirienne – Abidjan	Rail 1. 147 km	4 jours	45–60 jours
Voie ivoirienne – Abidjan	Route 1. 210 km	Saison sèche 3 jours (à moitié bitumé)	15–20 jours
Voie du Ghana – Tema	Route 900 km	3 jours (mauvais bitumé)	15–30 jours

Source: «Le Secteur extérieur de la Haute-Volta : Analyse et recommandation». Genève 1976.

Le territoire Voltaïque sert également de relais de transit pour le Mali et le Niger dans leur trafic ferroviaire et routier avec la Côte d'Ivoire et dans le trafic routier entre le Mali et le Ghana. Cette situation a suscité des efforts de modernisation des routes principales prolongeant la liaison ferroviaire jusqu'au Mali et au Niger. En ce qui concerne la réglementation des marchandises en transit, la Haute-Volta a institué une contribution fixe de 0,5 % de la valeur CAF des marchandises en transit direct. Cette taxe sert à alimenter les fonds de garantie créés par la Chambre de Commerce.

## PERSPECTIVES DES ECHANGES ET PRINCIPAUX PROBLEMES

Selon les deux projections de bilans céréalières dont nous disposons, la Haute-Volta sera dans le meilleur des cas autosuffisante en céréales à l'exception du blé. Pour atteindre l'autosuffisance en 1985, la production devrait être de 1.409.000 tonnes en mil-sorgho et maïs et 68.000 tonnes de riz paddy.

Ce niveau de production permettrait de constituer des stocks de réserve de 10.000 tonnes environ et d'envisager d'éventuelles exportations de surplus quand ce niveau serait dépassé ; ces objectifs impliquant une trop forte croissance de la production par rapport à la situation actuelle paraissent difficilement réalisables.

La projection de la tendance 1972-74 (période touchée par la sécheresse) conduirait la Haute-Volta à une situation déficitaire en 1985. Le déficit serait de 31.000 tonnes de blé, 27.000 tonnes de riz, 20.000 tonnes de maïs et 220.000 tonnes de mil et de sorgho. Les possibilités de couvrir le déficit voltaïque par des importations provenant des pays voisins dépendent des disponibilités futures de ces pays. Les différentes prévisions effectuées pour ces pays laissent supposer que, dans les hypothèses favorables, seul le Mali pourrait dégager certains excédents exportables en riz, maïs, mil et sorgho à l'horizon 1990.

Jusqu'à présent, les échanges céréaliers entre la Haute-Volta et les pays limitrophes ont été faibles et fluctuants ; cependant la faible organisation de ces échanges et la non-fiabilité des informations statistiques ne permettent pas une analyse complète de la situation. A titre d'exemple, nous citons que pendant les années 1974/75 et 1975/76 des exportations de céréales non-officielles (et non enregistrées) ont été signalées par plusieurs Offices Régionaux de Développement (ORD). Il est possible, toutefois, de dégager quelques orientations permettant d'apporter des solutions aux problèmes et difficultés que rencontrent les échanges céréaliers entre la Haute-Volta et les pays de la zone :

- . Une amélioration et un accroissement des moyens de transport et des capacités de stockage ainsi qu'un assainissement et une meilleure organisation de la collecte et du système de commercialisation intérieure. Les efforts dans cette direction contribueraient à un meilleur contrôle du marché des céréales et un renforcement des possibilités de régularisation ; ils auraient également pour effet une certaine limitation des mouvements non-contrôlés.

- . Une meilleure organisation et un accroissement des équipements des services douaniers permettraient d'accroître l'efficacité de ces services et faciliteraient la coopération avec les autres pays.

- . Une amélioration du système d'information sur les politiques de production et de commercialisation des pays voisins pourrait contribuer à faciliter l'organisation et la coordination des échanges. Notons cependant que la réglementation actuelle est plus favorable aux échanges avec les pays de la zone franc et que les problèmes et difficultés de transit freinent les échanges avec les pays non limitrophes.

## LA COTE D'IVOIRE

### PRODUCTION

La production moyenne de céréales en Côte d'Ivoire pendant les trois dernières années (1975, 76 et 77) était de 650.000 tonnes dont 442.000 tonnes de riz, 129.000 tonnes de maïs, 44.000 tonnes de mil et 33.000 tonnes de sorgho. Cette production a enregistré une croissance assez sensible de 4,5 % par an en moyenne depuis les années 1961-65 ; cette croissance a permis de compenser et de dépasser la très forte croissance démographique (4,1 % par an) de sorte que l'on observe une légère augmentation de la production par tête (94 kg par habitant et par an en 1975-1977

contre 91 kg en 1961–1965). La croissance de la production durant les années 1970–75 est encore plus forte, de l'ordre de 7 % par an. Les principales cultures sont le riz (60 % de la production céréalière) et le maïs (32 % de la production de céréales) ; les productions de mil et de sorgho sont beaucoup moins importantes. Les grandes zones de production sont celles de l'Ouest et du Nord et dans une moindre mesure celles du Centre et du Centre-Ouest. Le maïs est cultivé dans l'ensemble du pays avec une prédominance dans le Nord (27 % de la production) et le Centre (26 %). Le riz est localisé principalement dans l'Ouest (39,3 % de la production) et le Centre-Ouest (20 %). C'est la région du Nord qui produit la quasi-totalité du mil (82 %) et du sorgho (58 %). La culture du riz fait l'objet de préoccupations particulières de la part des autorités ; elle se compose de trois types de cultures :

- a) *Le riz pluvial* : culture traditionnelle s'étendant sur tout le territoire avec prédominance dans l'Ouest et le Sud-Ouest. C'est de loin le type de culture le plus important avec 370.000 hectares et 400.000 tonnes de production en 1977. Le rendement moyen en paddy est de 1,1 tonne/ha ; il peut atteindre 2 tonnes/ha dans les zones encadrées.
- b) *Le riz irrigué dans bas-fonds* couvrant environ 14.000 ha avec un rendement moyen de 4 tonnes à l'hectare. Le coût approximatif d'aménagement d'un hectare varie de 300.000 à 500.000 F CFA. Il existe encore un potentiel important pouvant être mis en culture et estimé à 6.000 hectares.
- c) *Le riz inondé ou de barrage* couvrant environ 5.000 ha avec des rendements moyens de 4 tonnes à l'hectare pour un coût d'aménagement de 1,5 millions de F CFA.

Les objectifs du Plan de Développement pour la période 1976–80 sont une production céréalière de 1,2 million de tonnes en 1980 et 1,6 million de tonnes en 1985 afin de satisfaire totalement la demande intérieure. L'accent est mis sur la production de riz et en deuxième position sur le maïs. Pour atteindre l'autosuffisance en riz, il faudrait produire 800.000 tonnes en 1980 et 1.030.000 tonnes en 1985 ; comme la production du secteur traditionnel est supposée se maintenir au niveau de 450.000 tonnes, l'objectif d'autosuffisance en 1985 impliquerait la mise en culture supplémentaire de 125.000 ha de riz irrigué ou 200.000 de riz pluvial. Ces objectifs paraissent relativement ambitieux en comparaison avec le rythme de mise en culture de 5.000 ha/an pratiqué au cours du Plan 1970–75.

L'ensemble des projets permettrait d'obtenir une production supplémentaire de 160.000 tonnes en 1980 et 210.000 tonnes en 1985. Le coût du Plan de Développement Rizicole s'élèverait pour la période 1976–80 à 17 milliards de F CFA. (au prix de 1975) dont 10,3 milliards seraient financés par l'Etat et 6,7 milliards par les entreprises publiques.

## CONSOMMATION

Du point de vue de la consommation, le niveau calorique moyen de la ration quotidienne serait de 2.600 calories avec une dominance de produits végétaux (93 % des calories et 70 % des protéines). Cependant, le

rôle des céréales, bien que non négligeable, demeure beaucoup plus limité que dans les pays sahéliens. Les disponibilités par habitant sont estimées à 135 kg/habitant/an dont 92,4 kg de riz, 19,8 kg de blé et 17,4 kg de maïs ; les céréales apportent environ 35 % des calories et des protéines de la ration quotidienne.

Le riz est fortement consommé en milieu urbain ainsi que dans le milieu rural de la région de l'Ouest ; dans les autres régions, le paysan consomme son riz en cas de pénurie d'igname ou de manioc. Le maïs, produit vivrier traditionnel, est la céréale de base dans le milieu rural. Il est consommé pilé ou sous forme de bouillie.

Une estimation de la consommation de céréales totale pour les années 1980 et 1985 a été faite lors de l'élaboration du Plan 1976-80, elle fixe les besoins en produits à 805.000 tonnes en 1980 et 1.020.000 tonnes en 1985 correspondant à un taux de croissance annuel moyen de la demande d'environ 5 %. Si l'on prend en compte les besoins en céréales pour l'industrie des aliments du bétail dont l'estimation est très variable selon les sources (10.000 tonnes selon la FAO, 53.000 tonnes selon le Ministère du Plan pour 1980), on arrive à des besoins totaux en céréales estimés à 1.211.000 tonnes en 1980 et 1.646.000 tonnes en 1985.

La réalisation des objectifs de production laisserait un déficit théorique (Demande-Production) à combler de l'ordre de 100.000 tonnes de riz en 1980 et 285.000 tonnes de riz en 1985 ; il y aurait également un déficit de moindre importance pour la maïs. Les projections des bilans céréaliers FAO 1972-74 laissent prévoir des écarts théoriques (Demande-Production) plus importants pour le riz (158.000 tonnes en 1985) et le blé (178.000 tonnes en 1985) et, par contre, un léger excédent pour le maïs.

## ECHANGES EXTERIEURS

Sur le plan des *échanges*, les importations de céréales en Côte d'Ivoire ont subi d'importantes fluctuations ces dernières années variant de 287.000 tonnes en 1973 à 78.000 tonnes en 1975.

Le *blé* arrive en tête du commerce céréalier, sa valeur d'importation atteint environ 50 % de la valeur d'importation totale (97 % en 1975, 95 % en 1976). La tendance générale est à la croissance de l'importation de blé ; en 1977, son volume atteignait près de 150.000 tonnes. La deuxième céréales importée est le *riz*, son volume est très variable, il était de 121.000 tonnes en 1977. Seul le riz en grains fait l'objet d'échanges importants, le riz en brisures n'étant pas demandé. Enfin, le maïs qui entre pour une faible part dans les importations céréalières (près de 8.000 tonnes en 1977).

Les importations de maïs proviennent essentiellement du Mali et des Etats-Unis. Celles du riz ont des origines très diversifiées situées en Amérique et en Asie, on peut citer parmi les principaux fournisseurs : les Etats-Unis, le Brésil, la Thaïlande et la Chine Populaire (en 1978). Le sorgho provient presque exclusivement des U.S.A.

La Côte d'Ivoire importe également des céréales sous forme de farine ou de produits élaborés ; ces importations ont une croissance soutenue et ont pour origines principales la France, le Bénélux, les Pays-Bas et les Etats-Unis.

Les prévisions de demande et de production de riz laissent prévoir un accroissement des importations de l'ordre de 9 % par an en passant de 138.000 tonnes en 1979/80 à 237.000 tonnes en 1984/85.

**ECHANGES AVEC LES PAYS ETUDIES**

Des courants commerciaux existent déjà avec certains pays africains comme le Sénégal, le Mali, la Haute-Volta et le Nigéria. La balance commerciale de la Côte d'Ivoire est excédentaire avec les trois premiers pays cités, elle est déficitaire avec le Nigéria. Parmi ces pays, seuls le Mali et le Ghana sont concernés par le commerce des céréales, d'après les statistiques officielles du commerce extérieur. Les importations de maïs en provenance du Mali ont augmenté rapidement ces dernières années (78 tonnes en 1975, 852 tonnes en 1976 et 2.865 tonnes en 1977). Quant au Ghana, il a fourni 137 tonnes de mil et millet en 1975.

**PRATIQUES D'IMPORTATIONS ET IMPORTATEURS**

De façon générale, on peut dire que l'importation des produits libérés est soumise à la présentation d'une attestation d'importation domiciliée chez un intermédiaire agréé. Les importations de produits contingentés d'une valeur F.O.B. supérieure à 25.000 F CFA sont soumises à l'obtention préalable d'une licence. Cette licence n'est accordée que si l'importateur bénéficie d'un quota, elle est délivrée par la sous-Direction des Autorisations Commerciales et de la Réglementation pour une période de 6 mois reconductible. Les importations de marchandises originaires ou en provenance de la CEAO sont exemptées de cette licence ; il en est de même pour les opérations de l'étranger comportant un règlement en une monnaie de la zone franc.

**LES TAXES ET DROITS D'IMPORTATION**

Les taxes et droits d'importation pour les céréales sont les suivants pour l'année 1979 :

**CHAPITRE 10 – CEREALES**

**Note**

Le présent Chapitre ne comprend que des grains non mondés ni autrement travaillés. Toutefois, le riz pelé, glacé, poli ou en brisures reste compris dans le No. 10-06.

**Note complémentaire**

Son considérés comme 'brisures' sens de la sous-position 10.06.41 et 10.06.49 les fragment de grains dont la longueur est égale ou inférieure aux 3/4 de la longueur moyenne du grain entier.

Tarif	Désignation des produits	droit fiscal	droit de douane	taxe à la val. ajoutée
	Froment et méteil :			
10.01.10	froment (blé) dur	0,5%	2%	0
10.01.20	froment (blé) tendre et méteil	0,5%	2%	0
10.02.00	Seigle	2%	2%	0
10.03.00	Orge	2%	2%	0
10.04.00	Avoine	2%	2%	0

Tarif No.	Désignation des Produits	droit fiscal d'ent	droit de douane	taxe à la valeur ajoutée
10.00	Mais:			
10.05.10	. destiné à l'ensemencement (1)	0	0	0
10.05.90	. autres	2%	2%(2)	0
10.04	Riz:			
10.06.10	. destiné à l'ensemencement (1)	0	0	0
	. autres riz:			
	— en paille ou en grains, non pelés:			
10.06.21	— en sacs de 45kg et plus	4%(2)	10%(2)	0
10.06.29	— autrement présenté	4%(2)	10%(2)	0
	en grains entiers, pelés, même glacés ou polis:			
10.06.31	— en sacs de 45kg et plus	4%(2)	10%(2)	0
10.06.32	— en emballages immédiats de 5kg et moins	10%	10%	0
10.06.39	— autrement présenté	4%(2)	10%(2)	0
	en brisures:			
10.06.41	— en sacs de 45kg et plus	4%(2)	10%(2)	0
10.06.49	— autrement présenté	4%(2)	10%(2)	0
10.07	Sarrasin, millet, alpiste et sorgho: autres céréales:			
10.07.10	. mil, millet at alpiste	2%	2%	0
10.07.20	. sorgho	2%	2%	0
10.07.90	. autres	2%	2%	0

**CHAPITRE 11 — Produits de la minoterie ; malt; amidons et féculés;  
Gluten ; inuline**

**NOTES**

1. Sont exclus du présent Chapitre :

a) les amlt torréfiés, conditionnés pour servir de succédanés du café (No.09.10 au 21.01 selon le cas).

b) Les farines et les semoules préparés pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques ou culinaires du No. 19.02 ;

c) Les corn-flakes et autres produits du No. 19.05 ;

d) Les produits pharmaceutiques (chapitre 30) ;

e) Les amidons et féculés ayant le caractère de produits de parfumerie ou de toilette préparés ou de cosmétiques préparés au No. 33.06.

A./ Les produits provenant de la minoterie des céréales désignées dans le tableau ci-après relèvent du présent Chapitre s'ils ont simultanément en poids et sur produits sec :

a) une teneur en amidon déterminée d'après la méthode polarimétrique Ewers modifiée supérieure à celle indiquée dans la colonne (2).

b) une teneur en cendres déduction faite des matières minérales ayant pu être ajoutées égale ou inférieure à celle mentionnée dans la colonne (3). Ceux ne remplissant pas les conditions ci-dessus sont à classer au No. 23.02.

B./ Les produits de l'espèce relevant du présent Chapitre en vertu des dispositions ci-dessus sont à classer au No. 11.01 (farines) lorsque leurs taux de passage à travers un tamis de gaze de soie ou de tissu en textile artificiel ou synthétique d'une ouverture de mailles correspondant à celle indiquée dans les colonnes (4) ou (5) selon le cas est (en poids) égal ou supérieur à celui mentionné en regard de la céréale.

Dans le cas contraire, ils sont à classer dans le No. 11.02.

Nature de la céréale	teneur en amidon	teneur en cendres	taux de passage dans un tamis d'une ouverture de mailles de :	
			315 microns	500 microns
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Froment et seigle	45%	2,5%	80%	—
Orge	45%	3 %	80%	—
Avoine	45%	5 %	80%	—
Maïs et sorgho	45%	2 %	—%	90%
Riz	45%	1,6%	80%	—
Sarrasin	45%	4 %	80%	—

Tarif No.	Désignation des produits	droit fiscal	droit de douane	taxe à la val. ajoutée
		d'entrée		
11.01	Farines de céréales:			
11.01.10	. de froment ou de méteil	4%	5%	0
11.01.20	. de mil ou de sorgho	10%	5%	0
11.01.30	. de maïs	10%	0%	0
11.01.90	. d'autres céréales	10%	5%	0
11.02	Gruaux, semoules; grains mondés perlés, concassés, aplatis (y compris les flocons), à l'exception du riz pelé, glacé, poli ou en brisures, germes de céréales, même en farines : gruaux et semoules			
11.02.01	. de froment ou de méteil	4%	5%	0
11.02.02	. d'avoine ou d'orge	4%	5%	0
11.02.03	. de maïs	4%	5%	0
11.02.09	. d'autres céréales	4%	5%	0
	Grains mondés perlés, concassés, aplatis (y compris les flocons), germes de céréales, même en farines:			
11.02.11	. de froment ou de méteil	4%	5%	0
11.02.12	. d'avoine ou d'orge	4%	5%	0
11.02.13	. de maïs	4%	5%	0
11.02.19	. d'autres céréales	4%	5%	0

Source: *Bulletin International des Douanes* – 1979.

Les produits en provenance des pays de la C.E.E. ne sont plus exonérés des droits de douane depuis les accords de Lomé.

### LES ENTREPRISES ENGAGEES DANS LE COMMERCE DES CEREALES

En 1978, les principaux importateurs de riz ont été les suivants :

Sigle	Société	Adresse
Ajami Ali Africaine de ravitaillement C.I.C.A.		Avenue Noguès - Abidjan - Tél.: 32.70.77
C.F.A.O.	Compagnie Française d'Afrique de l'Ouest	2, Av. Noguès - BP. 1278 - Abidjan - Tél.:32.03.00
C.F.C.I. Equitec		Zone 3, Rue des Brasseurs - BP. 20392 - Abidjan - Tél.:35-59.57
C.O.D.I.S.	Continentrale de Distribution	4, Bd. Roume - BP. 1216 - Tél.: 32.18.81
Counta Pierre Edmond Colgate Palmolive		BP. 9260 - Tél.:35.28.62 BP.1734 - Autoroute aéroport - Tél.:32.71.37
Le Froid Industriel		10, Rue Lecœur - BP. 1722 - Abidjan - Tél.:32.10.55
I.N.C.A.O. M.E.F.C.O.	Société Merouch Frères & Cie.	Av. 2, Trecheville - BP. 20375 - Tél.: 32.37.30
Pac Distripac	Société Parapublique	Zone industrielle de Vridi - Abidjan - BP.20640 - Télex:2132 - Tél.: 35.38.83 & 35.32.43
Promociv	Société de Promotion Commerciale & Industrielle	10, Bd. Roume - BP. 21050 - Abidjan - Tél.: 32.38.64
Sabimex	Export-Import	Av. 9, Rue 11 - Trecheville - BP. 1108 - Tél.: 32.16.85
Saci	Société d'Import	Av. du Général de Gaulle - BP. 1293 - Abidjan - Tél.:22.25.61
S.C.L.	Société Commerciale des Lagunes	
S.I.A.C.O. S.I.D.E.X.O.	Sté. Ivoirienne de Distribution Economique	Zone portuaire - Abidjan - Tél.: 22.64.76
S.I.D.I.E.X.	Sté. Ivoirienne de Diffusion et d'Import-Export	Av. Houdaille - BP. 20752 - Abidjan - Tél.:32.61.65
S.I.N.C.I. S.O.C.O.C.E. S.O.D.A.C.O.	Import-Export Sté. Daher et Cie.	

## LE TRANSPORT

Le réseau routier de la Côte d'Ivoire comporte plus de 45.000km dont 2.300 de routes bitumées. Il existe une route Sud Nord en direction de la Haute-Volta bitumée de Abidjan à Katiola, le tronçon Katiola-Korhogo serait goudronné au cours du plan quinquennal (1978). Vers le Mali, il y a trois voies d'accès non bitumées ; il en est de même pour l'accès au Ghana et à la Haute-Volta. Il est prévu de mettre en chantier des axes routiers bitumés vers le Mali et le Ghana.

Le réseau ferré comprend un seul axe Sud-Nord, Abidjan – Ouagadougou, exploité par la Régie Abidjan-Niger (RAN). Cette Société exploite 1.333 km dont 628 km sur le territoire de la Côte d'Ivoire, elle possède 1.250 wagons de marchandises.

Les céréales sont transportées à 90 % par route, le reste par le chemin de fer. Le transport du riz est assuré en partie par de gros transporteurs liés aux maisons de commerce : Agripac possède son propre parc de transport mais doit souvent faire appel aux transporteurs extérieurs.

La RAN, malgré des prix concurrentiels, n'arrive guère à percer en raison de l'éloignement des gares, de la lenteur et des incertitudes des convois.

## **PRINCIPAUX PROBLEMES COMMERCIAUX**

Il existe un commerce moderne dont le développement touche en priorité les zones regroupant les consommateurs à revenus élevés et un commerce traditionnel inorganisé qui fonctionne avec ses propres méthodes. La rupture entre ces deux formes de commerce entraîne une mauvaise adaptation de l'offre et de la demande. Pour les céréales, le manque de liaison entre producteurs et distributeurs crée un goulot d'étranglement.

Les moyens de stockage sont limités. La fonction de stockage est principalement assurée par les paysans dans des locaux traditionnels ; le stockage moderne est limité à quelques magasins d'Agripac, de la Soderiz et de la SODEPRA. Un vaste programme en cours de lancement envisage la réalisation de 11 silos métalliques d'une capacité globale de 113.000 tonnes, d'ici 1981–1982.

Les moyens de transport comme nous l'avons vu, sont encore insuffisants et leurs coûts sont élevés.

## **LE GHANA**

### **PRODUCTION**

La production de céréales au Ghana était en moyenne de 680.000 tonnes en 1975/1976 dont 315.000 tonnes de maïs, 162.000 tonnes de sorgho, 133.000 tonnes de mil et 70.000 tonnes de riz. Cette production a enregistré une croissance de 2,9% par an depuis les années 1961/65. Ce sont les productions de riz et de maïs qui ont connu les plus fortes croissances (5,9% par an pour le riz et 3,5% pour le maïs). Toutefois, au cours de la période 1970–1976, on peut observer une certaine régression de la production globale due essentiellement à une réduction des superficies mises en culture. Si l'on tient compte de la croissance démographique, on constate que la production par tête n'a augmenté que très légèrement (56kg/tête et par an en 1975/1976 contre 53kg/tête/an en 1961/1965).

On peut distinguer deux grandes zones de production céréalière : l'Extrême Nord et le Nord qui assurent 54 % de la production nationale en moyenne sur la période 1970/76. Dans ces régions, le facteur limitant est la main-d'œuvre, c'est pourquoi la mécanisation a été introduite dans certains programmes de production à grande échelle.

Un plan de développement alimentaire a été mis en place pour la période 1975/1980. Ses objectifs essentiels sont :

- 1.) produire assez d'aliments pour nourrir la population
- 2.) produire des matières premières pour les industries agro-alimentaires
- 3.) produire et promouvoir la production de biens d'exportation non traditionnels pour rentrer des devises
- 4.) accroître les opportunités d'emploi dans l'agriculture.

Le rôle fondamental de l'irrigation a été souligné lors des importantes sécheresses qui ont affecté le Nord du pays. Pour contrôler la situation, le Gouvernement du Ghana a mis en place l'IDA (Irrigation Development Authority) en 1977. Le programme d'irrigation devrait couvrir 84.000 ha en 1990, destinés à la production de riz, de canne à sucre, de légumes et de soja. On estime le coût global du programme d'irrigation à 333,26 millions de cédis (soit 292,17 millions de \$).

D'autres projets d'irrigation, à plus long terme, sont identifiés et permettraient de couvrir 147.466 ha au Sud et 224.171 ha au Nord.

La mécanisation est requise pour la mise en valeur de nouvelles terres, l'essentiel de la mécanisation serait localisée dans la partie nord du pays et dans les zones côtières.

Le taux de mécanisation des cultures annuelles serait supérieur au taux de croissance des surfaces mises en culture pour la période 1973/80. En 1980, 16% des cultures seraient mécanisées, 23% en 1990. Mais de fortes disparités apparaissent : les surfaces productrices de riz et de canne à sucre, déjà fortement mécanisées, le seraient à 98% en 1990. La mécanisation du maïs passerait de 20 à 40%, celle du sorgho et mil de 10 à 20% sur la période 1973/1990. Les autres cultures annuelles (racines, légumineuses, autres) ne sont que très faiblement mécanisées et le resteraient.

L'objectif de production céréalière retenu est de 1 million de tonnes en 1980 et 1,5 million de tonnes en 1990 (estimations nationales sur une base établie par la FAO). Il est généralement prévu une croissance de la production plus forte sur la période 1973/1980 que sur la période 1980/1990 (6,6% contre 5,5%). L'importance relative du riz irait croissant ainsi que celle du sorgho au détriment du maïs et surtout du millet.

Les projections FAO sur la base des bilans provisoires 1972/74 donnent une production de 1.330 milliers de tonnes pour 1985 dont 787.000 tonnes de maïs, 420.000 tonnes de mil et sorgho et 120.000 tonnes de riz, ce qui correspond à un taux de croissance de 4,4% par an.

## CONSOMMATION

Les céréales sont un élément important de l'équilibre nutritionnel au Ghana car elles sont source d'environ 30% des calories finales de la ration quotidienne.

La consommation par tête et par an est de 74kg environ, avec une nette prédominance du maïs qui entre pour plus de 50% dans la demande de céréales et apporte 54% des calories d'origine céréalière.

Les quantités de millet et de sorgho ne sont pas négligeables : 9,4% et 8,4 kg par an et par tête, et contribuent respectivement pour 10 % dans la ration quotidienne. Le riz et le blé sont plus modestement consommés en quantités mais nutritivement riches, ils apportent chacun plus de 12% des calories d'origine céréalière.

Les élasticités de la demande par rapport au revenu sont relativement faibles pour le millet et le sorgho (0,45) moyennes pour le maïs (0,55) mais très fortes pour le riz (0,8) et surtout le blé (1).

Le modèle moyen de consommation ne retrace pas la pleine réalité car des différences régionales et entre zones urbaines et zones rurales sont importantes.

*Zone Nord* : Dans la zone nord prise globalement, 71 % de l'énergie et 58 % des protéines proviennent des céréales ; dans la Upper région, le millet et le sorgho sont la base de l'alimentation, dans la région Nord c'est le maïs et l'igname qui deviennent plus importants.

*Zone Sud* : Dans cette zone, les 2/3 de l'apport énergétique proviennent des racines et tubercules, principalement le manioc qui procure plus de 30 % des calories. Ici, les céréales ont une importance bien moindre que dans le Nord (14% de l'apport énergétique), le maïs arrive en tête. Les autres sources d'alimentation sont les légumineuses et les produits animaux (ces derniers étant sources de 7 % des calories et de 45 % des protéines) en particulier les poissons.

*Plaine côtière* : On note une plus grande diversité dans l'alimentation par rapport aux autres régions : en particulier, le maïs est plus important ici que dans la forêt du Sud. C'est la région où l'apport protéique est le plus insuffisant mais où l'état nutritionnel global est le meilleur. Les estimations nationales de la demande de céréales pour 1980 et 1990 permettent d'envisager une croissance de la consommation moyenne totale d'environ 3 % par an, par rapport à 1971/73. Cependant, leur contribution dans l'apport calorique quotidien de la population évoluerait peu : de 29 % en 1971/73, elle passerait à 29,2 % en 1980 et 29,6 % en 1990 dans l'hypothèse basse ; cette proportion serait de 30,2 % et 31,9 % dans l'hypothèse forte. La consommation humaine serait de 860.000 tonnes en 1980 et 1.200.000 tonnes en 1990.

Les parts relatives des différentes céréales resteraient inchangées au cours des périodes 1971/73 – 1980 et 1980/90 car les taux de croissance annuels de la consommation de chacune d'elles sont à peu près identiques. En hypothèse faible, la demande globale de blé et de riz croîtrait au taux de 3,3 % sur la période 1971/73 – 1980, ce taux serait de 3,1 % pour le maïs. Sur la période 1980/90, les croissances relatives seraient respectivement de 3,5 et 3,4 et 3,3 % pour le blé, le riz et le maïs.

En hypothèse forte, on peut noter une très légère accélération de la demande au cours de la période 1980/90 par rapport à la période 1971/1973 – 1980. Les taux de croissance de la consommation de blé se situent entre 5 et 5,5 %, pour le riz environ 5 % et 4 % pour le maïs et le sorgho.

Selon la FAO, en 1985, la consommation humaine de céréales serait de 1.085 milliers de tonnes, à laquelle il faudrait ajouter 130.000 tonnes de mil et sorgho pour la fabrication de la bière, 62.000 tonnes pour

l'alimentation animale, 35.000 tonnes pour les semences et 118.000 tonnes de pertes. Les besoins intérieurs totaux se chiffrent alors à 1.430. milliers de tonnes pour 1985 contre 976.000 tonnes en 1972/74.

L'analyse comparée des projections de demande et d'offre laissent supposer que le Ghana sera excédentaire en maïs, mil et sorgho en 1985, il sera par contre déficitaire en riz et surtout en blé, l'écart entre la demande intérieure et la production serait de 63.000 tonnes pour le riz et 164.000 tonnes pour le blé.

## ECHANGES EXTERIEURS

Face à l'impossibilité de satisfaire la demande par la production nationale, le Ghana a dû importer des céréales. Les quantités importées sont assez variables selon les années ; au cours de la période récente, 1971 fut une année de faibles importations (environ 57.000 tonnes) alors que 1974 détient le record avec près de 158.000 tonnes d'importations. Après 1975, il y eut une hausse des importations en raison de mauvaises conditions climatiques.

La principale céréale importée est le blé car sa consommation est importante alors que le pays n'en produit pas ; le volume moyen importé chaque année est d'environ 75.000 tonnes. La deuxième céréale faisant l'objet d'importations est le riz glacé ou poli, le Ghana importe très peu de riz brisé ou moulu. La quantité annuelle moyenne des importations est d'environ 28.500 tonnes mais avec une grande variabilité (48.000 tonnes en 1973, 182 tonnes en 1975). Le Ghana est également importateur de maïs pour de faibles quantités en diminution.

Le premier fournisseur du Ghana en céréales est incontestablement les Etats-Unis qui en 1975 ont procuré 56 % de leurs importations. Mais les fournisseurs sont très variables d'une année à l'autre et selon les catégories de céréales.

- pour le *blé*, les Etats-Unis et le Canada se partagent le marché,
- pour le *maïs*, les Etats-Unis sont les fournisseurs quasi exclusifs,
- l'*avoine* provient depuis 1970 des Pays-Bas,
- quant au *riz*, les fournisseurs ne sont jamais les mêmes d'une année à l'autre. Les principaux sont les suivants :

Année	Riz poli		Riz moulu	
1970	Vénézuéla	75%	Vénézuéla	79%
1971	Uruguay	70%	Uruguay	68%
1972	Thaïlande	75%	—	—
1973	Japon 34%, Pakistan 30%, Chine 18%, USA 13%		—	—
1974	Chine	86%	USA	97%
1975	Royaume-Uni 50%, Togo 47%		Iles Canaries	99%

En ce qui concerne le commerce du Ghana avec les autres pays africains, des courants d'échanges existent déjà avec les six pays concernés par l'étude. En 1973, le Ghana a signé des accords commerciaux avec le Mali, la Haute-Volta et le Niger. Toutefois, les céréales sont quasiment

exclues de ce commerce. Seule la Côte d'Ivoire a pu être un fournisseur de céréales au cours de ces dernières années, mais en quantités très restreintes. (En 1971, le Ghana importa de la Côte d'Ivoire 3 tonnes de riz brisé ou moulu et 8 tonnes de riz glacé ou poli ; en 1972, 28 tonnes de riz glacé, 4 tonnes de riz et 9 tonnes de maïs en 1975). Les importations en provenance du Nigéria sont également très faibles (2 tonnes en 1974 et 1,5 tonnes en 1975 de céréales diverses).

### IMPORTATEURS ET PRATIQUES D'IMPORTATION

Le Gouvernement a récemment adopté un programme de libéralisation économique qui s'avérerait nécessaire pour stimuler la production intérieure et les investissements ainsi que pour encourager les initiatives et accroître la concurrence dans le système commercial. Dans cette optique, le gouvernement a annoncé un vaste programme d'importations pour 1977/78 (903 millions de cédis ou 785 millions de \$ U.S.). Il est créé un Comité Technique qui a la responsabilité de la préparation des licences d'importation et un Comité d'Allocation de Licences d'Importation qui approuve ou non les allocations de licences proposées. Un troisième organe sera chargé de l'exécution du programme.

L'importation de riz et de maïs est soumise à l'attribution de licences, ces dernières sont accordées après avis du Comité Central de l'Alimentation (Central Food Committee). Les importateurs sont des entreprises privées de type international ; citons la Société TAT International Ltd., la Société André et Cie, la Société MAREX et l'International Food Corporation (INFOODCO).

Les importations sont réalisées par lots de 10.000 tonnes ou plus, emballés dans des sacs de 50 ou de 100kg. Il s'agit le plus souvent de riz long grain avec 20 % de brisures environ.

Les importateurs doivent en principe livrer 50 % des quantités importées à la GNTC (Ghana International Trading Corporation) pour la commercialisation intérieure et 20 % à la FDC (Food Distribution Corporation) qui fournit principalement les collectivités telles que les écoles, les hôpitaux et établit des points de vente dans la plupart des villes. La FDC tend à fixer des prix plus bas que ceux pratiqués sur le marché mais elle se heurte à de nombreuses difficultés :

- de sérieux problèmes de transport : 40 % des coûts d'exploitation sont dus aux transports ;
- les moyens de stockage sont inadaptés ;
- l'impossibilité d'opérer sur une grande échelle (en terme de part de marché) limite l'efficacité des interventions de la FDC sur le marché.

### DROITS DE DOUANE

#### CHAPITRE 10 : Céréales

	Droits de douane en % de la valeur ou en cédi.
10.01 Froment et méteil	
10.02 Seigle	par lb 0,07 C
10.03 Orge	35
10.04 Avoine	35
10.05 Maïs	35
10.06 Riz	par lb 0,025C
10.07 Sarrasin, millet, alpeste et sorgho : autres céréales	35

## TRANSPORT

Deux ports principaux assurent le trafic du Ghana : Tema et Takoradi. Ce dernier peut jouer un grand rôle dans le trafic céréalier à destination du Sahel. Le port de Tema dispose de magasins d'une capacité totale de 55.000 tonnes, celui de Takoradi a une surface de magasins de 11.900 m<sup>2</sup>.

Ce trafic céréalier est peu important et concerne essentiellement les besoins du Ghana. Les difficultés sont dues à une dégradation des services et des équipements. Les temps d'attente des navires sont très fluctuants (de quelques jours à un mois) car le matériel de déchargement est insuffisant, le nombre de camions permettant l'évacuation des céréales est insuffisant, les magasins de stockage sont encombrés et inadaptés. Les céréales sont déversées à même le sol et l'ensachage est effectué manuellement.

Le réseau ferré est concentré dans le Sud du pays et n'est relié à aucun pays limitrophe.

Tout le trafic international est effectué par la route. Le réseau comporte un axe principal bitumé et généralement en bon état en direction de la Haute-Volta : Accra—Ouagadougou. Mais les transporteurs se heurtent au goulot d'étranglement que constitue la traversée du Lac Volta ; d'autre part, le transport est de longue durée : il faut environ une semaine pour faire l'aller et retour de Takoradi ou Tema à la frontière voltaïque. Plusieurs routes donnent accès à la Côte d'Ivoire, mais ce sont des routes de terre non bitumées. Le coût élevé du transport constitue un autre obstacle important pour les céréales, il est évalué à 0,187 C/Tkm, soit 38,4 F CFA/Tkm (1975).

Le transport routier est partagé entre :

- une entreprise d'Etat autonome «State Transport Corporation» qui travaille avec les organismes d'Etat ;
- une vingtaine de grosses entreprises privées ;
- et les petits transporteurs qui assurent une part du trafic avec les pays limitrophes.

## PERSPECTIVES D'ECHANGES ET PRINCIPAUX PROBLEMES

La comparaison de l'offre et de la demande montre que le Ghana sera excédentaire en maïs, mil et sorgho en 1985, il aura par contre un déficit théorique de 63.000 tonnes en riz représentant environ 33 % des besoins. Il est vraisemblable que le Ghana continuera à importer du riz à cette période. Les fournisseurs du Ghana ont été jusqu'alors assez diversifiés d'une année sur l'autre, mais se situant toujours en Asie (Japon, Chine, Pakistan, Thaïlande) ou en Amérique (U.S.A., Vénézuéla, Uruguay) ou au Royaume-Uni. Sur le plan régional, le Mali ne pourrait accéder à ce marché qu'à condition d'offrir du riz poli ou glacé à des prix compétitifs alors que la production actuelle du Mali est surtout constituée de riz à fort taux de brisures (20 à 35 %).

## LE NIGERIA

### PRODUCTION

La production de céréales au Nigéria était en moyenne en 1975–1977 de 8,4 millions de tonnes dont 3,6 millions de tonnes de sorgho, 2,8 millions de tonnes de mil, 1,3 millions de tonnes de maïs et 0,5 million de tonnes de riz. Cette production est très fluctuante selon les années et a très peu augmenté dans le long terme (1,1 % par an sur la période 1961–65 à 1975–77). Quand on prend en compte la population et l'accroissement démographique, on observe une baisse sensible de la production par tête (133 kg par habitant en 1961–65 et seulement 110 kg/habitant en 1975–1977).

La majorité des céréales sont produites dans le Nord du pays, 83 % de la production sont assurés par cinq Etats (le Nord Central, le Nord Est, le Nord Ouest, Kano et Benue Plateau) ; les Etats de l'Ouest et du Mid-West réalisent également une bonne partie de la production du riz et du maïs. En général, les rendements sont bas par rapport aux potentialités et aux rendements obtenus dans les autres pays.

En ce qui concerne les perspectives de production, le Nigéria possède d'énormes potentialités pour un développement agricole important. Actuellement, on estime que seulement 35 % environ des surfaces sont cultivées avec des rendements qui sont loin de leur optimum en raison des méthodes culturales archaïques. Le IIIème Plan de Développement 1975/80 fixait pour 1980 un objectif de production de 11,8 millions de tonnes de céréales : 4,7 millions de tonnes de sorgho, 3,6 millions de tonnes de millet, 2,35 millions de tonnes de maïs, 800.000 tonnes de riz et 200.000 tonnes de blé. Ces objectifs paraissent difficilement réalisables compte tenu des niveaux de production des dernières années ; les estimations de récolte de 1977–78 sont de 8,4 millions de tonnes.

Notons cependant que le Nigéria a entrepris un vaste ensemble de projets d'irrigation qui pourraient à long terme permettre un accroissement important de la production et une transformation considérable de l'agriculture. Onze agences de développement des différents bassins ont été créées ; elles ont démarré des études de faisabilité, la construction de barrages et la mise en place de systèmes d'irrigation au moyen de projets pilotes ; ces projets sont pour la plupart à leur début et les difficultés d'ordre technique et économique sont nombreuses.

L'ensemble de ces projets sont suivis par le Ministère du Développement rural du Gouvernement Fédéral et le NGPC (National Grain Production Company Limited) qui conduisent les études pour analyser les viabilités des unités de productions mécanisées que l'on projette de développer dans plusieurs Etats.

### CONSOMMATION

La consommation de céréales est demeurée relativement stable, au niveau de l'ensemble du pays, autour de 95 kg par habitant et par an, fournissant 40 % de l'apport calorique et 50 % de l'apport en protéines. Cepen-

dant, le modèle de consommation des Etats du Nord est sensiblement différent de celui des Etats du Sud. Dans le Nord, le régime alimentaire est dominé par les céréales, sorgho et mil en particulier, mais au fur et à mesure qu'on se déplace vers le Sud, les céréales sont remplacées par les racines et les tubercules. Le maïs est la principale céréale consommée dans les Etats du Sud. Le riz est de plus en plus présent dans le régime alimentaire des nigériens et sa demande est en forte augmentation malgré la hausse de prix (taux de croissance annuel moyen de 7,8 % sur la période 1968-69 à 1974-75). On estime que la demande en sorgho a augmenté de 5,2 % pendant la même période et celle du blé de 10,5 %. Le niveau de consommation du blé et des produits dérivés du blé est encore relativement bas (5 kg/tête moyenne 1972-74) Mais son augmentation rapide et le coût des importations justifieraient les programmes tendant à développer cette culture dans les zones écologiques appropriées.

Les estimations de la demande de céréales pour 1985 sont divergentes selon les sources mais elles prévoient une forte augmentation (5 à 7% par an) en liaison avec la croissance des revenus et de la population et sur la base des élasticités de consommation par rapport au revenu. Les projections effectuées par ALAYIDE S.O., O. LA TUNBOSUN D., IDUSOGIE E.O. et ASIAGOM J.D. pour le Federal Department of Agriculture en 1972 sur la base des moyennes de consommations des années 1967-69 estiment la demande totale de céréales en 1985 à plus de 12,6 millions de tonnes (avec 5.917 millions de tonnes de sorgho, 3.791 millions de tonnes de mil, 1.723 millions de tonnes de maïs, 0,986 million de tonnes de riz et 0,827 million de tonnes de blé). Les projections de production pour la même période laissent prévoir des écarts déficitaires importants de l'ordre de 2,4 millions de tonnes composés de plus de 1 million de tonnes de mil-sorgho, 0,8 million de tonnes de blé, 0,5 million de tonnes de maïs et 0,255 million de tonnes de riz.

## ECHANGES EXTERIEURS

Face à l'impossibilité de satisfaire la demande par la production, le Nigéria a dû recourir à des importations de plus en plus massives de céréales, notamment de blé, de riz et de maïs. La principale céréale importée par le Nigéria demeure le blé avec une progression très forte en 1975 (407.300 tonnes) et 1976 (733.132 tonnes) ; la deuxième céréale importée est le riz avec 413.272 tonnes en 1977, ce chiffre paraît exceptionnel, les importations de 1976 n'étant que de 45.376 tonnes. Les importations de maïs connaissent également une progression nette et régulière atteignant 36.813 tonnes en 1977. Du point de vue origine, les importations de blé et de maïs proviennent essentiellement des Etats-Unis, les importations de riz ont des origines plus diversifiées (Chine, Pakistan, Italie, Autriche, etc...). Mais le principal fournisseur demeure les Etats-Unis avec 36% des importations en 1977, 76 % en 1976 et 77 % en 1975. Le riz importé est généralement du riz blanc ou du riz précuit avec 5 % de brisures au maximum.

Sur le plan des échanges céréaliers avec les pays étudiés, les flux sont pratiquement inexistantes mises à part de très faibles importations de riz en provenance du Cameroun (6.000 tonnes en 1977) s'expliquant en

partie par la très forte hausse conjoncturelle des importations de riz en 1977.

### **ROLE DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE DANS LES IMPORTATIONS**

L'intervention de l'Etat Nigérian dans les circuits d'importation est importante et se fait par le biais des organismes publics. L'Etat intervient à deux niveaux :

— au niveau du contrôle des marchés en délivrant des licences d'importation pour un certain nombre de produits ; l'importation des céréales n'a pas été soumise jusqu'alors au régime des licences mais un projet en cours d'adaptation les placerait sous ce régime dès le début du nouvel exercice financier (Avril 1979).

— au niveau de la régularisation des marchés des denrées considérées comme indispensables à l'approvisionnement du pays, l'Etat a créé deux agences chargées d'importer, de distribuer et souvent de subventionner ces produits. Ainsi, la Nigerian National Supply Company, fondée en 1972, placée sous l'autorité du Ministère des Coopératives et de l'Approvisionnement qui détient 100 % de son capital, assure la fonction d'approvisionnement en céréales et constitue un instrument de contrôle des prix en achetant sur le marché intérieur et surtout à l'importation. Les activités de la NNSC concernent également d'autres produits tels que ciment et matériaux de construction.

Les achats de céréales par la NNSC se font de gré à gré ou par appels d'offre limités auprès de fournisseurs agréés par la Compagnie. Un Comité, composé du Directeur Général de la NNSC, du Directeur Commercial, du Directeur Financier et de 2 ou 3 responsables du Ministère du Commerce sélectionne les offres et décide des achats. Les paiements se font toujours par ouverture de crédit de 90 jours auprès de la Société Générale Bank (NIG) Ltd. Les termes du document de crédit servent de contrat et spécifient la quantité, la qualité, les types d'emballage, etc... En ce qui concerne le riz, il s'agit généralement de deux qualités de riz : le riz blanc ou le riz précuit avec 5 % de brisures au maximum, emballés dans des sacs de jute de 50 kg au moins.

Les livraisons se font en général dans un délai de 6 semaines à deux mois quand il n'y a pas d'encombrement du port. Dans le cas contraire, ça peut durer trois mois ou plus.

Par la suite, la NNSC revend les produits par trois circuits différents :

- les représentants dans les différents Etats ;
- les coopératives ;
- les commerçants individuels.

En 1978, la NNSC a importé 45.000 tonnes de riz et en 1979 elle projette d'en importer 60.000 tonnes.

Mise à part la NNSC, plusieurs sociétés commerciales internationales sont engagées dans le commerce des céréales ; ces sociétés s'approvisionnent généralement dans le pays d'origine ; aussi faut-il s'adresser à Manchester, Londres, Paris ou Bâle pour vendre à Lagos. Parmi ces sociétés citons :

— *Le groupe UAC International*, filiale d'UNILEVER ; UAC est un groupe anglais de commerce international implanté au Nigéria dans le domaine alimentaire au niveau de la fabrication, de l'importation et de la distribution de gros et de détail. UAC est le premier distributeur nigérian. Son capital est depuis Mai 1977 à 60 % Nigérian et à 40 % britannique.

A l'exception des produits locaux et africains achetés à Lagos, toutes les autres transactions sont effectuées par le bureau d'achats de Manchester. UAC dispose par ailleurs de bureaux d'achats à Bruxelles, Hambourg, Hong-Kong, Londres, Milan, Osaka, Paris et Rotterdam. Sur place, les importations sont faites par la division GB OLLIVANT, à l'exception d'un certain nombre de produits importés directement par la division de détail KINGSWAY et vendus par elle exclusivement.

Le groupe a des facilités de transport et de débarquement ; il dispose pour les produits de grande consommation d'entrepôts à Isolo, Sapele et Port-Harcourt.

La Division de détail KINGSWAY Stores est une filiale d'UAC (60 %) ; elle possède 13 magasins (11 grands magasins et 2 supermarchés) dans tous les centres du pays avec un rayon alimentaire dans chaque magasin. Les achats et la distribution sont centralisés à Lagos. 30 % des achats alimentaires sont des importations réalisées par G.B. OLLIVANT.

— *La CFAO General Import* : Il s'agit d'une filiale de la Compagnie Française pour l'Afrique de l'Ouest traitant des produits de consommation en général et des produits alimentaires en particulier. Dans le domaine alimentaire, les produits principaux sont :

- le riz : Etats-Unis
- la purée de tomate : Italie
- les soupes : France
- le cidre : Grande-Bretagne.

Les achats sont effectués par le bureau parisien (5), la Société dispose de 5.000 m<sup>2</sup> d'entrepôts répartis dans toutes les grandes villes du pays.

— *A.G. LEVENTIS and Co. Ltd.* : C'est une des Sociétés nigériennes les plus importantes de la distribution ; son activité recouvre de nombreux secteurs : Les produits alimentaires, l'automobile, le matériel de bureau. La Division des « produits de grande consommation » se charge d'importer des produits tels que le riz, le concentré de tomate, la farine, etc..., les spécifications étant données par les acheteurs de Lagos aux bureaux de Londres, New York et Paris qui sélectionnent les fournisseurs.

La distribution des produits alimentaires est faite par l'intermédiaire des magasins LEVENTIS (18 magasins dans les principaux centres de consommation du pays) et également sur les marchés. La Société dispose d'entrepôts à Lagos (Apapa), Kano et Bénin.

— *BHOJSONS Stores*: Cette Société, d'origine indienne, serait le troisième distributeur alimentaire Nigérian. Son chiffre d'affaires total est estimé à 40 millions de Nairas pour l'exercice 1976/77. Elle exploite cinq magasins à Kaduna, Kano, Port-Harcourt et deux à Lagos. Elle dispose d'un entrepôt de 10.000 m<sup>2</sup> et transporte les produits vers les magasins au moyen de véhicules loués. 50 % des ventes proviennent de produits importés.

Parmi les autres Importateurs de Céréales, citons :

- La Société Agro-Continental (Nigéria) Ltd., succursale de Noga à Genève, qui importe du riz et du maïs.
- La Société NASARALAI ENTERPRISES Ltd., qui importe du sucre et du riz et dont le chiffre d'affaires serait de 1.000.000 de Nairas.

### LES DROITS DE DOUANE

En ce qui concerne les droits de douane, c'est la nomenclature de Bruxelles (BIN) qui est en vigueur au Nigéria. Le tarif des douanes nigériens (Nigerian Customs and Excise Tariff) comporte une colonne unique de droits non préférentiels applicables à tous les pays, payables à l'entrée de marchandises en monnaie nigérienne. Les droits concernant les céréales sont des droits ad valorem calculés sur la base du prix C.I.F. . Les céréales importées directement par le Gouvernement sont admises en franchise.

#### Droits et taxes à l'importation applicables aux céréales et dérivés

Produits	Droits
Blé . . . . .	exempté
Seigle . . . . .	40 %
Orge . . . . .	20 %
Avoine . . . . .	40 %
Maïs . . . . .	10 %
Riz . . . . .	10 %
Autres céréales :	
- destinées à l'alimentation des animaux . . . . .	50 %
Autres . . . . .	40 %
Farines :	
- de blé . . . . .	10 Nairas/tonne ou 15 %
Autres . . . . .	40 %
Autres produits de céréales . . . . .	15 Nairas/tonne ou 15 %
Autres farines . . . . .	75 %
Malt . . . . .	10 %
Préparations de farines, amidon ou extrait de malt . . . . .	10 %
Pâtes alimentaires . . . . .	40 %

### LES PRATIQUES D'IMPORTATION

Les exportations vers le Nigéria doivent être facturées en prix C.I.F. et tout importateur est obligé d'assurer ses marchandises.

Il n'existe pas au Nigéria de marché local des devises. La Banque Centrale assure la couverture des transactions effectuées par les banques commerciales, soit en Livres Sterling sur le marché de Londres, soit en Dollars sur celui de New-York. Il est à noter que pour certains produits de consommation, notamment le riz et le sucre, la Banque Nigérienne demande à la Banque Centrale son accord sur le prix pratiqué.

Pour chaque transaction, les documents suivants sont requis pour l'obtention de devises :

- un télégramme certifié confirmant la réception des documents d'expédition par la banque étrangère,
- une facture «pro-forma»,
- une copie du formulaire «D» publié par le Ministère Fédéral des Finances,
- une copie de la Lettre de Crédit,

A la réception des marchandises, l'importateur doit présenter les documents suivants :

- Entry Form (4 exemplaires),
- Certificat de Valeur, établi sur la base des informations fournies par l'expéditeur,
- Une Licence d'Importation dans le cas des produits soumis à licence,
- Permis et Certificats spéciaux si nécessaire.

## LE TRANSPORT

En ce qui concerne *les moyens de transport*, le Nigéria dispose d'un réseau routier de 90.000 km, dont 16.000 km de routes bitumées. Ce réseau est plus dense dans le Sud-Est que dans le Sud-Ouest, tandis que la densité est très faible dans les régions du Nord. Deux projets de construction d'autoroute sont en train de se réaliser : une autoroute reliant Lagos à Cotonou pour orienter une partie du trafic vers le Bénin, une deuxième reliant Port-Harcourt à Enugu. Une seule route principale conduit au Cameroun en passant par Enugu.

Le réseau ferroviaire Nigérian, d'une longueur de 3.500 km comprend deux axes : a) Lagos—Kaduna—Kano—Nguru, avec un embranchement à Zaria vers le Nord-Est ; b) à l'Est, Port-Harcourt—Jos—Maiduguri. L'extension et la modernisation du réseau constituent un des projets les plus importants du IIIème Plan de développement.

Le trafic est surtout concentré au Port de Lagos, par où ont transité les 73,9 % des importations en 1974 et à Port-Harcourt (et l'île Bonny) par où on a transité les 65 % des exportations en 1974. Le Port de Lagos se limitait en 1976 aux installations d'Apapa (un quai de 2.400 m d'une profondeur de 8,23 m) mais des projets d'extension sont déjà entrepris. Il convient de noter que l'exploitation intensive des ressources pétrolières a eu comme résultat le développement rapide du commerce maritime nigérian de sorte que les installations portuaires se sont vite révélées insuffisantes. Le Port de Lagos a connu un encombrement presque dramatique en 1975 (425 navires en attente au 1.10.75). Des efforts ont été faits dans deux directions : a) améliorer les conditions d'accueil du Port de Lagos (amélioration du stockage, acquisition de matériel supplémentaire, de déchargement, enlèvement direct des marchandises par prédédouanement, formalités réduites pour les denrées dites préférentielles, le «Ship Registration Certificate», document qui doit être adressé aux autorités du port (N.P.A.) 2 mois au moins avant le départ du navire à destination des ports nigériens ;

b) orienter une partie du trafic vers d'autres ports tels que Port-Harcourt situé sur la rivière Bonny, mais dont la profondeur limitée (7,50m à 5,50m) oblige plusieurs navires à alléger de Bonny ou Dawer Island en aval de Port Harcourt. Les autres ports relativement importants sont Calabar, Warri et Koko.

## PERSPECTIVES DES ECHANGES ET PRINCIPAUX PROBLEMES

Malgré ses potentialités importantes pour accroître la production de céréales, il est vraisemblable que le Nigéria sera encore fortement déficitaire en 1985 pour les différentes céréales étudiées. Il constitue de ce fait un marché potentiel important mais difficile à pénétrer en raison de l'organisation du marché dominé par la présence des sociétés commerciales internationales s'approvisionnant le plus souvent dans leur pays d'origine, des difficultés d'approche (problèmes de transport et de stockage), et de la lourdeur des pratiques d'importation. Jusqu'à ce jour, les échanges du Nigéria se sont développés principalement avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis et les autres pays développés. Cependant, le Nigéria est un des principaux artisans de la Communauté Economique des Etats de l'Ouest Africain qui a pour objectif l'harmonisation des échanges commerciaux, et des investissements de 15 nations (Bénin, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo, Haute-Volta) créée par le traité de Lagos en vigueur depuis 1975, mais l'union douanière n'est pas encore mise en place.

Le Nigéria est également membre du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) et, à ce titre, applique une tarification douanière non discriminatoire. Le pays est en outre membre de la Convention de Lomé. C'est le Federal Ministry of Trade (Ministère Fédéral du Commerce) qui est directement responsable de la politique et de la législation appliquées en matière commerciale.

## LE CAMEROUN

### PRODUCTION

La production totale de céréales au Cameroun s'élevait à 752.000 tonnes en moyenne en 1975-77 (dont 379.000 tonnes de mil, 355.000 tonnes de maïs et 18.000 tonnes de riz). Seules les productions de maïs et de riz ont enregistré des croissances sensibles (4,5 % par an) depuis les années 1961-1965. Par contre, la production de mil a baissé pendant cette période de 413.000 tonnes à 379.000 tonnes. Globalement, la production par habitant a baissé de 119 kg en 1961-1965 à 114 kg en 1975-1977.

Le maïs est la première céréale produite (51 %) suivie du mil et sorgho (46,5 %) et du riz (2,5 %). Il faut noter toutefois qu'un changement s'est opéré récemment. En effet, jusqu'en 1974, le mil et le sorgho étaient nettement prépondérants. La croissance de la production de maïs est essentiellement due à une forte augmentation des superficies mises en culture, celles-ci ont plus que doublé en 5 ans (537.800 ha en 1975/1976).

La grande zone de production céréalière du Cameroun est la province du nord qui réalise 52 % des surfaces cultivées, viennent ensuite les provinces de l'Ouest (14,3 %) le Centre Sud (13,1 %) et le Nord-Ouest (10,7 %). Si l'on considère la localisation par produit, on note que le mil et le sorgho sont présents exclusivement dans la province du Nord. Le maïs est localisé principalement dans 3 provinces : le Centre Sud (22,4 %), l'Ouest (27,5 %) et le Nord-Ouest (20,5 %). La grande région rizicole est celle du Nord (46,4 %) puis, à un moindre degré, le Centre Sud et le Sud-Ouest.

Les prévisions de production céréalières réalisées pour le IVème Plan Quinquennal 1976–1981 et prenant pour base l'année 1974–1975 donnent comme objectif pour 1981 une production de 1.130.000 tonnes (dont 500.000 tonnes de mil et sorgho, 500.000 tonnes de maïs, 100.000 tonnes de riz et 30.000 tonnes de blé).

*Mil et sorgho* : Les opérations d'intensification de culture de mil et sorgho seraient menées dans le cadre des structures de production existantes telles que SEMRY, SODECOTON et autres missions de développement. La production serait de 500.000 tonnes à la fin du IVème Plan. L'Office céréalier sera équipé de façon à disposer d'une capacité de stockage de 25.000 tonnes en 1980–1981. Celle-ci sera réalisée par tranche annuelle de 5.000 tonnes. Le financement de cet Office nécessitera 300 millions de F. CFA.

*Maïs* : Les efforts au cours du IVème Plan porteront sur l'intensification de cette culture en milieu rural et la création de plantations industrielles pour la production à grande échelle qui nécessitera un investissement minimum de 1.000 millions de F. CFA. La production de maïs escomptée en 1980/81 est de l'ordre de 500.000 tonnes.

*Riz* : Afin de faire face aux besoins de la consommation intérieure croissante, il est prévu une production de 100.000 tonnes de paddy en 1980/1981, soit 65.000 tonnes de riz. A cet effet, le IVème Plan prévoit la mise en exécution de grandes unités de production rizicole.

SEMRY. On envisage la réalisation d'un programme complémentaire d'aménagement de 800 ha en vue de porter la superficie totale irriguée à 5.300 ha ; son coût est de 750 millions de F. CFA. Par ailleurs, la mise à exécution du projet SEMRY II de la région de Pouss (7.000 ha) sera entreprise avec un coût de 3 milliards de F. CFA.

MIDERIM. Il sera exécuté une première phase de 800 ha dans la plaine de Mbos. Son coût est de 2.500 millions de F. CFA.

SANTICECO. Un complexe agro-industriel de production de riz sera créé dans la Haute Sanage et permettra la mise en cultures de 5.500 ha. La production escomptée sera de 15.000 tonnes de riz décortiqué en 1980/1981. Son coût est de 4,4 milliards de F. CFA.

Plaine de Ndop. Le projet de la plaine de Ndop porte sur la mise en valeur de 3.000 ha en exploitations paysannes. La production escomptée est de 10.000 tonnes de paddy et nécessite un investissement de 700 millions de F. CFA. En outre, le programme d'intensification de la production traditionnelle se poursuivra notamment à Tonga et à Wum où il existe des structures d'encadrement.

**Blé** : La SODEBLE permettra au Cameroun de couvrir une partie de ses besoins croissants en farine et en semoule.

Les expérimentations concluantes à Wassande et dans l'Adamaoua permettent d'envisager le démarrage d'une production industrielle au cours du IVème Plan. Le programme de plantation porte sur 10.000 ha avec une production escomptée de 30.000 tonnes en 1980/81. L'investissement demandé est de 2.700 millions de F. CFA.

Les bilans céréaliers de la FAO indiquent une production céréalière de 957.000 tonnes à l'horizon 1985 dont 31.000 tonnes de riz, 487.000 tonnes de maïs et 439.000 tonnes de mil et sorgho. La FAO n'envisage pas une éventuelle production de blé. Le taux de croissance le plus élevé serait celui de la production de riz, puis celui du maïs. Ces prévisions s'appuient surtout sur un accroissement des surfaces cultivées pour le riz et l'amélioration des rendements pour le maïs.

## CONSOMMATION

Au niveau de la *consommation*, il faut noter que ce sont les racines et tubercules qui constituent les éléments de base du régime alimentaire au Cameroun. Cependant, sur le plan nutritionnel, les céréales apportent 52 % des calories de la ration. Les bilans alimentaires provisoires de la FAO pour 1972/74 donnent une consommation annuelle par tête de 99,6 % kg (dont 47,7 kg de mil et sorgho, 34,9 kg de maïs, 9,7 kg de blé et 7,3 kg de riz). Les projections de ces bilans pour 1985 s'établissent à 112 kg par habitant et par an (dont 45 kg de maïs, 41,9 kg de mil et sorgho, 12,7 kg de blé et 8,5 kg de riz) enregistrant un déclin relatif des mil et sorgho en faveur du maïs et du blé. A cette consommation humaine viendraient s'ajouter les besoins de l'industrie des aliments du bétail estimés pour 1985 à 38.000 tonnes de maïs et 16.000 tonnes de mil et sorgho.

## ECHANGES EXTERIEURS

### *SITUATION ACTUELLE*

L'évolution comparative de la demande intérieure et de la production fait ressortir un déficit global croissant et des importations de céréales devenant de plus en plus importantes. On remarque cependant une baisse des importations de céréales en 1975 et 1976, baisse liée à l'accroissement de la production enregistrée pendant ces deux années. Le Cameroun ne produisant pas de blé, la baisse des importations de blé en 1975 et 1976 laisse supposer une substitution entre le maïs et le blé dans l'alimentation.

En 1978, les importations de céréales ont atteint le niveau de 4 milliards de F. CFA. (75.900 tonnes). Les seules importations de blé tendre sont estimées à 2 milliards 741 millions de F CFA. (56.300 tonnes), soit 65,5 % des importations totales de céréales. Les importations de riz en grains entiers courants évaluées à 1 milliard 110 millions de F. CFA. (14.700 tonnes) viennent au second rang. La France est le principal fournisseur de blé tendre. La majeure partie du riz en grains entiers courants est essentiellement d'origine pakistanaise et thaïlandaise. Les pays de l'Afrique de l'Ouest n'interviennent que de façon marginale dans l'approvisionnement en céréales de la République Unie du Cameroun.

**PRATIQUES D'IMPORTATION ET IMPORTATEURS****Réglementation des Importations (en 1979)**

Le régime des importations est celui du libre échange pour la majorité des produits. En fait, la Direction du Commerce (Ministère de l'Economie et du Plan) établit tous les ans un programme des importations qui comporte quatre grandes catégories de produits ; ce sont par ordre de libéralisation progressive :

— les produits sensibles dont l'importation ne peut être autorisée que dans certaines conditions très restrictives. La farine de froment est dans ce cas. Les importations sont autorisées au profit des régions éloignées du centre de production ou dans des cas laissés à l'appréciation du Ministère ;

— les produits réglementés dont l'importation ne peut être autorisée qu'en système de jumelage. C'est le cas pour le riz ordinaire et les brisures de riz. Les entreprises doivent s'engager à acheter une partie du riz local pour avoir l'autorisation d'importer. En général, à qualité et prix équivalents, les importations sont autorisées en fonction de l'évolution des stocks dans les entreprises de production.

— les autres produits réglementés dont l'importation est soumise à la procédure d'obtention préalable d'une autorisation d'importation du Ministère de l'Economie et du Plan ; c'est le cas des pâtes alimentaires. Le seuil à partir duquel cette autorisation est requise est fixé à 50.000 F CFA. ;

— les produits libérés (autres céréales) dont l'importation n'est pas soumise à autorisation préalable d'une licence. Les licences d'importation sont délivrées aux commerçants importateurs et aux industriels régulièrement agréés par Arrêté du Ministère de l'Economie et du Plan. Des services chargés de délivrer ces licences sont basés à Yaoundé, Douala, Victoria et Garoua.

. le seuil à partir duquel obligation est faite d'avoir une licence est fixé à 500.000 F. CFA. ;

. les licences d'importation doivent être remplies en 6 exemplaires, domiciliées auprès d'une Banque ;

. les délais de validité des licences sont de quatre mois.

Les importations de céréales d'origine Tchadienne (mil essentiellement) ne sont pas soumises à autorisation préalable, dans le cadre du régime préférentiel institué par la Commission Mixte Tchad-Cameroun.

L'importateur de céréales doit faire face aux taxes suivantes :

**Taxes aux importations de céréales**

No. du tarif	Désignation des produits	Droits de douane	Droits d'entrée
10.01	Froment et méteil		
01	. Blé dur	20%	15%
011	. Blé tendre et méteil	10%	15%
10.02.00	Seigle	10%	20%
10.03.00	Orge	10%	20%
10.04.00	Avoine	10%	20%
10.05.00	Mais	10%	20%

## Taxes aux importations de céréales (suite)

No. du tarif	Désignation des produits	Droits de douane	Droits d'entrée
10.06	Riz		
01	. En paille ou en grains non pelés	10%	25%
11	. Conditionné pour vente au détail*	20%	10%
19	. Autres	20%	5%
21	. En brisures	10%	5%
10.07	Sarrazin, millet, sorgho, autres		
01	Mil, millet, alpeste, dari	10%	25%
90	Sarrazin, sorgho, autres	10%	25%

\* Le riz est considéré comme conditionné pour la vente au détail lorsqu'il est présenté en boîtes ou paquets d'un poids inférieur ou égal à 1kg.

Source: Service des Douanes.

Les céréales utilisées exclusivement à l'ensemencement sont admises en franchise de droits et taxes d'entrée, sur présentation d'une attestation du Ministère de l'Agriculture. Aux droits de douane et droits d'entrée s'ajoute une taxe sur le chiffre d'affaires de 10 %. Des taxes complémentaires existent, qui ont un caractère fiscal, elles frappent certains produits destinés à la consommation indépendamment de leur origine.

## Taxes complémentaires

—Riz en grains entiers conditionnés pour vente au détail	25%
—Riz en grains entiers autres	5%
—Riz en brisures	10%
—Mil sorgho	10%

## Les Importateurs

Les principaux importateurs de céréales sont les suivants :

Noms	Adresses
CFAO	B.P. 153 — Yaoundé
Grands Magasins Kyriakides	B.P. 481 — Yaoundé
Guerpillon R. Alimentation Nouveautés	B.P. 339 — Yaoundé
Kadji & Cie.	B.P. 527 — Yaoundé
Société Panafric	B.P. 233 — Yaoundé
Fotso Victor	B.P. 119 — Yaoundé
Cie. Soudanaise	B.P. 211 — Yaoundé
Bella Théodore	B.P. 563 — Yaoundé
Ets. Kam Jacques	B.P. 987 — Yaoundé
Ets. Nyang & Frères	B.P. 1510 — Yaoundé
Hajal Massad	B.P. 553 — Yaoundé
SOCRE	B.P. 727 — Yaoundé

Source : Sous-Direction du Commerce Extérieur.

### PERSPECTIVES D'ÉCHANGES

Les conclusions en matière de perspectives diffèrent selon les sources utilisées. En effet, les projections des tendances 1972-74 réalisées par la FAO font ressortir un déficit global de céréales de l'ordre de 172.000 tonnes en 1985 (dont 103.000 tonnes de blé, 40.000 tonnes de riz et 29.000 tonnes de maïs) et un excédent théorique en mil-sorgho de 29.000 tonnes. Par contre, une étude de la Banque Mondiale réalisée pour l'évaluation d'un deuxième projet rizicole SEMRY en décembre 1977 indique que la production nationale de riz pourra couvrir les besoins à partir de 1980 vu les résultats attendus par les projets SEMRY I et II et l'exploitation des potentiels de Logone, Chari, des plaines de Mbo et de Ndop. Notons que la production de riz a sensiblement augmenté ces dernières années sur la base des accroissements de rendements ; les objectifs nationaux de productions sont fixés à 100.000 tonnes de paddy en 1980-81 ; la réalisation de ces objectifs permettrait au Cameroun d'atteindre l'autosuffisance en riz.

En ce qui concerne le *maïs*, les objectifs de production pour 1980-81 sont estimés à 500.000 tonnes ; ce niveau est déjà pratiquement atteint, il a même été dépassé en 1975-76. Une étude des perspectives de production et de transformation du maïs réalisée par la SATEC en décembre 1977 situe la demande intérieure pour 1985 dans une fourchette allant de 495.000 à 620.000 tonnes compte-tenu du rythme d'accroissement de production (4,5% par an), le Cameroun serait autosuffisant ou légèrement déficitaire en maïs en 1985.

En ce qui concerne le *blé* ; malgré les expérimentations concluantes à Wassandé et dans l'Adamaoua et le démarrage d'une production industrielle au cours du IV<sup>ème</sup> Plan, le Cameroun sera fortement déficitaire en blé en 1985.

Enfin, pour les *mil* et *sorgho*, la production marque une certaine stagnation (à l'exception de l'année 1975-76) et conduit à une situation relativement déficitaire et des importations croissantes en provenance du Nigéria principalement.

Les perspectives de production et de consommation évoquées ci-dessus ne laissent pas supposer un accroissement important des échanges céréaliers avec les pays étudiés sauf pour les mil et sorgho avec le Nigéria.

### NOTES

1. Recensement général de la population et de l'Habitat au Cameroun, Avril 1976. Recensement démographique 1976 au Mali. Recensement de 1973 au Nigéria.
2. Deux séries de projection ont été élaborées pour les pays en voie de développement, une projection de base et une variante plus forte. La projection de base suppose une croissance du PIB des pays en voie de développement plus rapide que celle du trend 1960-1975. Elle s'appuie sur les projections issues d'un modèle macro-économique développé pour la FAO par le Professeur L.J. LAU, de l'Université de Stanford. Ce modèle est un modèle récursif à deux secteurs qui calcule les projections de PIB et les dépenses de consommations privées sur la base des tendances d'un certain nombre de variables exogènes principalement la population par secteur, la population active et le total des

la population active et le total des importations. Les projections issues de ce modèles ont été comparées après comparaison avec les projections de la Banque Mondiale ; cette dernière ayant également mis au point un modèle macro-économique appelé SIMLINK qui réunit dans un même cadre les modèles de produits et les modèles d'échanges. La variante forte s'appuie en outre sur le cadre macro-économique défini par la FAO pour les études perspectives de développement agricole par pays.

3. Certains rapports font état de flux incontrôlés de céréales liés principalement aux différences de prix d'un pays à l'autre, la connaissance de ces flux nécessiterait à elle seule plusieurs enquêtes sur les différents marchés et circuits empruntés.
4. CILSS – Club du Sahel – Commercialisation, politique des prix et stockage des céréales au Sahel – Etudes diagnostique – Tome II: Etudes par pays. Réalisée par Center for Research on Economic Development – University of Michigan, Août 1977.
5. CFAO – Francap, 72, Place d'Iéna, 75016 Paris – Tél.: 720.66.00.